

# Plan Départemental d'Accueil des nouvelles populations immigrées 2006/2008

## La Loire-Atlantique



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Emploi,  
de la Cohésion Sociale  
et du Logement



**PLAN DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL  
DES NOUVELLES  
POPULATIONS IMMIGREES  
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**- 2006 / 2008 -**



**Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement**

**Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
de la Loire-Atlantique**

## PREAMBULE

Depuis le discours du Président de la République à Troyes le 14 octobre 2002, plusieurs étapes ont marqué la volonté du Gouvernement de faire de l'intégration et de la lutte contre les discriminations une priorité nationale.

Un des axes de cette politique concerne la mise en place progressive d'un véritable service public de l'accueil de tous les nouveaux étrangers qui sont autorisés à s'installer durablement en France. Le contrat d'accueil et d'intégration, signé entre l'arrivant et le représentant de l'Etat, concrétise cette première étape de l'installation.

L'enjeu du Plan Départemental d'Accueil est bien d'accompagner les différentes phases du processus d'intégration, notamment des nouveaux immigrants les plus en difficulté dans leur accès aux droits, afin d'éviter d'emblée tout risque d'exclusion.

Si le département de la Loire-Atlantique n'occupe pas une place prépondérante dans l'histoire des flux migratoires d'origine étrangère, les dernières années montrent, toutefois, une augmentation significative et constante de nouveaux immigrés qui choisissent de s'y installer. Cette tendance rejoint un mouvement démographique plus large.

Elle nécessite la coordination des actions en faveur de ces hommes, femmes et familles de migrants, aux profils très diversifiés. Après deux années d'expérimentations articulées autour du Plan départemental d'accueil, il s'agit de conforter nos engagements réciproques et de poursuivre notre effort de construction d'une véritable politique départementale d'accueil et d'intégration.

Le Préfet de la Région Pays-de-la-Loire,  
Préfet de la Loire-Atlantique



Bernard BOUCAULT

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	p. 3
<b>1 : ETAT DES LIEUX SUR LA CONNAISSANCE DU PUBLIC ACCUEILLI</b> .....	p. 9
- 1. 1 - statistiques régionales de l'ensemble des populations immigrées .....	p. 10
- 1. 2 - les nouveaux arrivants accueillis à l'ANAEM.....	p. 14
- 1. 3 - les besoins sociaux identifiés sur les plates-formes .....	p. 18
- 1. 4 - une première approche médicale .....	p. 22
- 1. 5 - les enfants scolarisés par l'Education Nationale.....	p. 25
<b>2 : LE PLAN D' ACTIONS</b> .....	p. 26
-.....2. 1 - L'ACCUEIL :.....	p. 27
➤ fiche action n°1 : le pré-accueil .....	p. 28
➤ Fiche action n°2 : l'optimisation des services sur la plate-forme d'accueil .....	p. 29
➤ fiche action n°3 : les prestations .....	p. 30
➤ Fiche action n°4 : une meilleure connaissance du public .....	p. 31
- 2. 2 - DE L'ACCUEIL A L'INSTALLATION : .....	p. 32
➤ Fiche action n°5 : l'accès aux droits .....	p. 33
➤ Fiche action n°6 : information/formation à la diversité culturelle .....	p. 34
- 2. 3 - L'INSTALLATION : .....	p. 35
❖ <u>emploi - formation</u> :	
➤ Fiche action n°7 : l'articulation avec le SPE.....	p. 39
➤ Fiche action n°8 : liaison avec ANPE et Maisons de l'Emploi.....	p. 40
➤ Fiche action n°9 : orientation et accompagnement des jeunes .....	p. 41
➤ Fiche action n°10 : formation linguistique.....	p. 42
➤ Fiche action n°11 : formation professionnelle .....	p. 43
❖ <u>logement</u> :	
➤ Fiche action n° 12 : des réfugiés hébergés dans le DNA .....	p. 44
➤ Fiche action n° 13 : des étrangers nouveaux arrivants en situation de précarité... p. 45	
➤ Fiche action n° 14 : des personnes nouvellement titulaires d'une CST .....	p. 46
❖ <u>éducation - scolarité</u> :	
➤ Fiche action n° 15 : des moins de 16 ans .....	p. 47
➤ Fiche action n° 16 : des + de 16 ans .....	p. 48
❖ <u>santé - protection sociale</u> :	
➤ Fiche action n° 17 : protection sociale .....	p. 49
➤ Fiche action n° 18 : santé .....	p. 50

- 2.4 - THEMATIQUES TRANSVERSALES : .....	p. 51
❖ l'interprétariat .....	p. 51
❖ les jeunes de 16 à 18 ans.....	p. 52
❖ les femmes étrangères primo - arrivantes .....	p. 52
❖ l'agent de développement d'intégration.....	p. 53
<b>3: LES MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION .....</b>	<b>p.54</b>
- 3.1 - le comité de pilotage départemental .....	p. 55
- 3.2 - le comité de suivi technique .....	p. 55
- 3.3 - l'évaluation.....	p. 56

**Annexes :**

Annexe 1 : les catégories de publics concernés par le service public de l'accueil.....	p. 57
Annexe 2 : les textes de référence .....	p. 58

# INTRODUCTION

Le fait qu'une partie de la population en France subisse des discriminations et plus largement des situations d'exclusion n'est plus à démontrer. Des événements récents en ont été l'expression et une étude de l'INED indique que des jeunes Français, enfants de parents immigrés, continuent à rencontrer des obstacles majeurs dans leur insertion sociale et professionnelle en raison de l'origine de leurs parents.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils répondre à ces problématiques majeures tant pour les individus concernés que pour l'ensemble de la société en terme de cohésion sociale ?

Pour le Haut Conseil à l'Intégration installé par le Premier Ministre le 24 octobre 2002, « une politique d'intégration met l'accent (sans nier les divergences culturelles, sociales et morales) sur les convergences dans l'égalité des droits et des obligations, afin de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société, ce qui implique l'adhésion à un minimum de valeurs, l'acceptation d'un cadre global de référence (tolérance, respect des droits de l'homme).

## ❖ Une politique volontariste pour mieux accueillir tous les étrangers autorisés à séjourner durablement en France et favoriser leur intégration

Depuis 2002, plusieurs étapes jalonnent la construction de cette nouvelle politique.

- Le 10 avril 2003, le comité interministériel à l'intégration relance la politique d'accueil et d'intégration autour de trois axes : l'accueil, la promotion sociale et professionnelle des personnes immigrées et issues de l'immigration, la lutte contre l'intolérance pour promouvoir l'égalité effective des droits. L'ensemble est décliné dans un large programme qui se concrétisera dans les mois suivants.
- Le 24 juin 2003, un protocole d'accord est signé entre la Direction de la Population et des Migrations (DPM), l'Office des Migrations (OMI) et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) pour le lancement d'une expérimentation dans 12 départements du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) proposé aux primo-arrivants.
- Le 24 novembre 2003, paraît une circulaire de la DPM relative à l'extension et à la généralisation du service public de l'accueil et des plans départementaux d'accueil (PDA) ainsi qu'à la préparation des programmes régionaux d'insertion des populations immigrées (PRIPI).
- Les 26 novembre et 10 décembre 2003, sont votées deux lois : la 1<sup>ère</sup> relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité ; la 2<sup>nde</sup> réforme le droit d'asile : suppression de l'asile territorial, instruction unique par l'OFPRA de toutes les demandes d'asile, création de la protection subsidiaire pour les situations non prévues par la Convention de Genève ou le Protocole de New York.
- L'ensemble des dispositions concernant le service public de l'accueil, le CAI et les prestations qui lui sont liées sont inscrites dans la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, dans le titre III consacré notamment à l'accueil

et l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration. La synthèse des PDA est le « volet accueil » des PRIPI.

- Le 16 mars 2005, un second protocole d'accord national est signé entre la DPM, l'OMI et le FASILD relatif à la généralisation de la mise en oeuvre du service public d'accueil et du Contrat d'Accueil et d'Intégration.
- Par le décret du 20 avril 2005, est créée l'Agence Nationale de l'Accueil et des Migrations (ANAEM) qui fusionne l'Office des Migrations Internationales (OMI) et le Service Social d'Aides aux Emigrants (SSAE).
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que le Code du Travail sont réformés parallèlement.
- Le décret du 27 février 2006 clarifie la liste des pièces justifiant la régularité du séjour, permettant plus facilement l'ouverture des droits aux prestations familiales pour les enfants de parents étrangers.

Tous ces éléments concourent à une politique d'accueil renforcée.

❖ **Localement, le service public de l'accueil s'est progressivement structuré et les partenaires locaux se sont engagés pour soutenir l'intégration des immigrants.**

➤ La généralisation du service public de l'accueil

- Le 16 février 2004, le premier PDA de la Loire-Atlantique est validé. Il acte de l'engagement de l'Etat, des collectivités locales et des principaux partenaires concernés par l'accueil des étrangers à co-construire des réponses publiques adaptées aux besoins identifiés, en privilégiant toujours l'amélioration du droit commun.
- Fin avril 2004, une délégation départementale de l'OMI s'implante à Nantes -9, rue Bergère- ; tous les demandeurs de regroupement familial peuvent s'adresser directement à la délégation de Nantes qui instruit leur dossier. La 1<sup>ère</sup> équipe de l'OMI est constituée (responsable, auditeurs sociaux, secrétaires, médecins et infirmières). Les visites médicales commencent et en juin 2004, les premières demi-journées d'accueil, dites « plates-formes », ont lieu avec la présence en plus d'un assistant social du SSAE. Au début du mois de juillet 2004, les plates-formes sont enrichies avec la proposition faite aux primo-arrivants de la Loire-Atlantique de signer un contrat individuel, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) accompagné d'une offre de prestations (civique, de vie quotidienne et linguistique). Le CAI est étendu aux nouveaux immigrants de la Vendée en septembre 2004, à ceux du Maine-et-Loire début 2005 et c'est l'équipe de Nantes qui assure également les plates-formes au Mans pour la Sarthe, depuis quelques mois.

L'équipe de la délégation départementale de l'ANAEM (ex OMI et SSAE) compte désormais 11 permanents, plus deux médecins et deux infirmières vacataires. Une moyenne de 6 plates-formes par semaine s'y déroule, sans compter les  $\frac{1}{2}$  journées de visites médicales pour d'autres étrangers.

- La délégation régionale du FASILD participe également au service public de l'accueil. Elle est chargée, conformément à la réglementation des marchés publics, de l'organisation, de la mise en œuvre, du financement et du suivi des prestations associées à la signature du CAI :

- les bilans de prescription et d'évaluation linguistique et les bilans d'orientation pré-professionnelle,
- les formations linguistiques,
- les formations civiques,
- les journées d'information « Vivre en France ».

Ces prestations sont effectuées par plusieurs organismes sur le département, en essayant d'être au plus proches des possibilités des demandeurs (temps et lieux).

Le FADILD procède au bilan et à l'évaluation qualitative des dispositifs de formations citées ci-dessus.

➤ L'implication des autres partenaires

En complément de ce temps d'accueil, comme l'indique le PDA, d'autres partenaires sont mobilisés tant au niveau des services de l'Etat (Préfecture, DDASS, Inspection d'Académie, DDTEFP), des services associés (ANPE, Missions Locales), des organismes de protection sociale (CPAM, CAF...), des associations impliquées dans l'accueil des étrangers (ASAMLA, associations d'immigrés...) que des principales collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional et Villes).

Ces dernières développent des politiques, en fonction de leurs missions et de leurs obligations réciproques. Sans faire une liste exhaustive de toutes les actions, les éléments suivants peuvent être relevés :

- **Le Conseil Général** participe à la mise en œuvre du PDA, en particulier au sein de la Délégation Générale Adjointe de la Solidarité et de ses délégations territoriales, dans le cadre des domaines de compétences légales confiées au département depuis les lois de décentralisation : l'enfance, la famille, l'insertion, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Comme pour l'ensemble de la population du département, il met gratuitement à disposition des familles immigrées qui viennent d'arriver ou d'obtenir un titre de séjour en Loire-Atlantique, les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans les centres médico-sociaux (CMS) ouverts sur l'ensemble du département. Ces équipes médico-sociales se révèlent particulièrement précieuses pour le soutien des parents et/ou des enfants fragilisés du fait de leur exil.

Il développe des actions d'insertion sociale et professionnelle pour les immigrés bénéficiaires du RMI et leurs familles plus précisément dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI). Il contribue également au logement des migrants dans le cadre du développement d'actions du Plan départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et par l'accès aux actions d'accompagnement individuel du Fonds Solidarité Logement(FSL).

- **Le Conseil Régional**, au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle continue, s'est prononcé en faveur d'un large programme d'offre de formation territorialisée (OFT). Le cahier des charges des prestations et des actions de l'OFT pour l'appel à projets 2006 mentionne quatre objectifs généraux et cinq transversaux qui peuvent totalement rejoindre des demandes d'étrangers primo-arrivants inscrits dans une démarche de parcours professionnel, notamment :

- effectuer un choix professionnel,
  - se préparer à la professionnalisation, acquérir une qualification,
  - acquérir des savoirs et compétences de base au titre des actions de lutte contre l'illettrisme, (...), des savoirs et compétences permettant de s'adapter à l'évolution de la société parmi lesquelles figurent l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de langues étrangères, y compris l'apprentissage du français langue étrangère.
- **La Ville de Nantes** participe activement à la mise en œuvre du PDA, en particulier dans le cadre d'une politique publique d'intégration dans laquelle la dimension de l'accueil est inscrite comme une priorité. Cette politique intègre la double dynamique de l'intégration : les immigrés doivent trouver leur place dans la société française et celle-ci (la ville de Nantes, en l'occurrence) doit être en mesure de favoriser ce processus.

Dans la dimension de l'accueil des étrangers primo-arrivants, elle a retenu plusieurs priorités :

- Mieux connaître le fait migratoire et promouvoir la formation « à la gestion de la diversité culturelle.
- Réussir l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes : accompagner humainement les dispositifs d'accueil des étrangers ('ex : regroupement familial...), participation de la municipalité à la journée « Vivre en France » au cours de laquelle les aspects les plus concrets de la vie quotidienne à Nantes sont abordés, former l'ensemble des agents d'accueil dans la prise en compte des populations, élaborer un livret d'accueil pour faciliter les démarches des étrangers et leur insertion à Nantes.
- Veiller aux éventuelles formes d'enclavement ethnique et de repli communautaire. Prévenir le « décrochage » de populations en difficulté sociale (dont font partie un grand nombre de familles immigrées), cela signifie aussi pour la Ville de Nantes favoriser l'accès à l'autonomie économique. En outre, l'école est placée au centre des logiques de mixité sociale et culturelle.

Dans les autres volets de sa politique publique, d'autres actions concernent les étrangers arrivants à Nantes :

- Développer la concertation en direction des étrangers (hors UE) avec la mise en place du Conseil Nantais de la Citoyenneté des Etrangers (CNCE)., 40 personnes y siègent. Impliquer les étrangers dans les instances de participation existantes par une réflexion sur la façon d'impliquer les immigrés dans les Conseils Consultatifs de Quartier.
- Soutenir les dynamiques associatives des associations issues de l'immigration : les 100 associations issues de l'immigration à Nantes ont besoin d'un soutien approprié pour que leur domaine d'intervention soit plus large que le cadre « communautaire ».
- La lutte contre les discriminations passe par une série de formations internes des agents municipaux autour de la lutte contre les discriminations, de la gestion des diversités dans le monde du travail : accueil des publics, diversité culturelle, sensibilisation à l'embauche.
- La mobilisation du monde économique. Sous l'impulsion de la Ville de Nantes et avec Nantes Métropole, les entreprises, les grands groupes et les fédérations professionnelles se mobilisent pour intervenir concrètement dans la lutte contre

les discriminations en proposant des emplois et des parcours de qualifications professionnelles aux habitants des quartiers : signature de la Charte de la diversité, Maison de l'emploi et ses 5 annexes dans les quartiers, projet d'un Club d'entreprises.

Le service public de l'accueil, tel qu'il est présenté au début de ce document, n'intègre pas de nombreux autres lieux où des primo-arrivants sont également accueillis. Il s'agit bien sûr de tous les services qualifiés « de droit commun », destinés à toute la population et auxquels s'adressent les immigrants à leur arrivée en France : la mairie, la préfecture, l'école, l'hôpital, l'ANPE, la PMI, etc.

L'ensemble du travail mené en direction des nouveaux arrivants, partagé au sein du PDA, aboutit aujourd'hui à franchir un nouveau pas avec le second plan départemental d'accueil.

### ❖ La notion de primo-arrivant

Les personnes étrangères concernées par le service public de l'accueil et qui sont dénommées « nouveaux arrivants » sont très diverses. Tous sont en séjour régulier, étrangers et en provenance d'un pays hors Union Européenne. La majeure partie est d'abord titulaire d'une carte de séjour temporaire, d'une durée d'un an renouvelable, à l'exception des réfugiés statutaires qui obtiennent d'emblée une carte de résident (renouvelable tous les 10 ans). Ces migrants se répartissent entre :

- 1°) des immigrants qui, pour la plupart, viennent d'arriver en France. Ce sont par exemple,
  - les membres de familles de Français -qui peuvent être, à l'origine, des étrangers ayant acquis ensuite la nationalité française-,
  - les conjoints d'étrangers ou leurs enfants mineurs arrivés dans le cadre d'une procédure de regroupement familial par introduction,
  - les travailleurs permanents ;
  
- 2°) d'autres qui vivent en France depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et qui obtiennent un titre de séjour au moins égal à un an, ce qui leur permet d'envisager une installation durable en France, tels :
  - des demandeurs d'asile auxquels l'OFPRA a accordé le statut de réfugié ou la protection subsidiaire,
  - des étrangers qui après une période de séjour irrégulier, ont une carte de séjour temporaire renouvelable. Cette dernière catégorie de statut, comme le montrera la première partie du plan, s'avère peu importante au regard du nombre de conjoints de Français, largement majoritaires dans les personnes accueillies.

A contrario, cet accueil systématique avec des prestations ne s'adresse pas :

- aux étudiants ni aux travailleurs occasionnels ou saisonniers, même s'ils passent obligatoirement une visite médicale à l'ANAEM,
- aux demandeurs d'asile en cours de procédure,
- aux personnes étrangères communautaires,
- aux personnes étrangères en séjour touristique.

## ❖ L'enjeu du Plan Départemental d'Accueil

Les immigrants accueillis sur les plates-formes de l'ANAEM de la Loire-Atlantique sont globalement des personnes jeunes (70% ont moins de 36 ans) et ont une compréhension minimum orale de la langue française pour les 2/3. Ils arrivent donc plutôt dans la première partie de leur vie d'adulte, avec un niveau d'études marqué par deux extrêmes : à la fois plus d'immigrants sans diplôme et aussi plus d'arrivants avec un diplôme au-delà du bac que la moyenne des immigrés ligériens. Même si leurs parcours migratoires sont multiples, l'immigration est majoritairement liée à la présence d'un conjoint ou d'un membre de famille français (63%).

Si le temps de l'accueil est essentiel, les prestations connexes et les actions du PDA qui peuvent prolonger ce premier niveau d'information pendant la durée du CAI (un an, renouvelé éventuellement une fois), sont tout aussi déterminantes pour la réussite de l'intégration. D'autres actions complémentaires, destinées à l'ensemble des personnes immigrées ou issues de l'immigration, figurent dans le programme régional, le PRIPI avec le soutien financier par le FASILD.

Les actions du PDA poursuivent deux objectifs principaux :

- une qualité d'accueil et d'information claire pour tous ceux qui sont accueillis, que ce soit au moment même des plates-formes, lors des journées d'information/formation ou dans les différents services publics auxquels ils s'adressent ;
- un accompagnement diversifié et adapté pour les nouveaux arrivants en fonction de leurs besoins et en particulier pour ceux qui ne parviennent pas, seuls, à accéder à leurs droits dans les différentes composantes : apprentissage de la langue, éducation et scolarisation des enfants, emploi ou formation professionnelle, logement, protection sociale et santé.

L'avancée sur ces différentes questions nécessite un large partenariat qui est déjà bien engagé dans ce département et cette région. Après un premier point sur la connaissance des caractéristiques du public accueilli, il est proposé d'aller plus loin dans les actions à travers ce second plan départemental d'accueil prévu pour les trois années à venir : 2006-2008.

- I -

**ETAT DES LIEUX**

**SUR LA CONNAISSANCE**

**DU PUBLIC ACCUEILLI**

*Les sources d'information concernant les immigrants reçus sur les plates-formes proviennent des trois services de l'ANAEM concourrant à l'accueil. Elles permettent donc de produire des éléments de connaissance en terme de statistiques démographiques, de typologie de besoins sociaux et de quelques caractéristiques de santé.*

*Cependant, ce recueil de données reste parcellaire, par défaut de moyens informatiques adéquats ; il est majoritairement le produit d'un traitement manuel effectué par le personnel de l'ANAEM, en attendant de pouvoir extraire les données saisies sur ordinateur par les auditeurs sociaux.*

*Afin de compléter ces informations qui restent fondamentales pour le PDA, nous proposons un premier éclairage par des statistiques plus larges concernant l'ensemble des personnes immigrées de la région.*

## 1. 1 - STATISTIQUES REGIONALES DES POPULATIONS IMMIGREES

### Rappel de définitions :

- *étranger* : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française.
- *immigré* : est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, qui vit en France.

L'Atlas des populations immigrées de la Région des Pays-de-la-Loire<sup>1</sup>, édité en janvier 2004 conjointement par le FASILD et l'INSEE, nous renseigne sur la population immigrée de la région. Cette étude est issue d'une exploitation complémentaire du dernier recensement de 1999 et des recensements de 1968 à 1999.

Les populations immigrées ne se sont pas installées de façon uniforme sur le territoire national. Longtemps terre d'exode rural, les Pays-de-la-Loire comme l'Ouest en général, sont devenus attractifs depuis une dizaine d'années : la part des immigrés dans la population ligérienne s'accroît alors qu'elle s'est stabilisée au niveau national depuis 1975.

En 1999, dans les Pays-de-la-Loire, on dénombrait 42 800 étrangers et 62 400 immigrés.

- Effectifs, nationalités, pays de naissance de la population immigrée depuis 1968

	Loire-Atlantique	Région	Part des immigrés en région	Part des immigrés en France
<b>1968</b>	<b>8 380</b>	19 824	<b>0,8</b>	<b>6,6</b>
1975	12 535	33 345	1,2	7,4
1982	17 020	43 704	1,5	7,4
1990	20 391	49 943	1,6	7,4
<b>1999</b>	<b>26 832</b>	62 415	<b>1,9</b>	<b>7,4</b>

Source : INSEE-FASILD- Atlas des populations immigrées de la région des Pays-de-la-Loire

De 1968 à 1999, le nombre d'immigrés a plus que triplé dans la région. Cependant, **la part des immigrés en Pays de la Loire ne s'élève qu'à 1,9 % en 1999 alors qu'elle se stabilise à 7,4% sur le plan national.**

<sup>1</sup>« Atlas des populations immigrées de la région Pays de la Loire », INSEE/FASILD, Dossier, n°8, Janvier 2004

Le Maroc, le Portugal et l'Algérie sont les premiers pays de naissance des immigrés résidant dans les Pays-de-la-Loire. Les natifs d'Afrique et d'Europe sont en nombre sensiblement équivalent et représentent plus des  $\frac{3}{4}$  de l'immigration dans la région.

L'immigration ligérienne présente des spécificités :

- une moindre immigration intra-européenne,
- un flux en provenance de l'Afrique noire ou de l'ex-Indochine plus nombreux,
- une plus grande dispersion des pays d'origine des immigrés due à une immigration plus récente,
- l'acquisition de la nationalité française plus élevée : 44 % des femmes immigrées et 40 % des hommes immigrés français (contre 40 et 33 % pour l'ensemble de la France).

▪ Age et sexe

La population immigrée reste majoritairement masculine. Elle est en voie de rajeunissement du fait des récents flux migratoires :

- plus des 2/3 des immigrés sont dans des classes d'âges actifs (de 25 à 64 ans) contre la moitié pour l'ensemble des ligériens
- 21 % des immigrés ont moins de 25 ans dans la région contre 13 % en France

▪ Localisation

L'immigration est un phénomène essentiellement urbain, historiquement lié à la localisation des emplois industriels ou de la construction. Plus de la moitié des immigrés résident dans les agglomérations de Nantes, Angers, Le Mans ; 2 immigrés sur 3 résident dans les unités urbaines des 6 grandes villes : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Cholet et Laval.

La répartition des immigrés sur la région varie du simple au double selon les départements : 1,2 % en Vendée et 2,4 % en Loire-Atlantique. **la Loire-Atlantique accueille 43 % des immigrés ligériens**, le Maine et Loire 25 % et la Sarthe 15%.

Pour le département :

	Population totale	Population immigrée	Part pop° immigrée dans la pop° totale
<b>Nantes</b>	544 932	19 417	<b>3,6</b>
<b>Saint-Nazaire</b>	136 886	3 017	<b>2,2</b>

Source : INSEE, recensement de 1999

▪ Ménages et familles

*Définitions :*

- ménage= ensemble des personnes habitant la même résidence principale.
- ménage immigré =ménage dont au moins l'un des conjoints est immigré
- famille =couple (avec ou sans enfant) ou une personne sans conjoint avec enfant.

En 1999, les ménages immigrés sont de plus grande taille et les familles nombreuses plus fréquentes chez les immigrés. La taille moyenne des ménages immigrés est légèrement supérieure à 3 personnes en Pays de la Loire, ce qui est supérieur à celle de l'ensemble des

ménages ligériens. Les ménages de 5 enfants et plus sont deux fois plus fréquents chez les ménages immigrés.

La grande jeunesse de l'immigration régionale se conjugue avec des naissances plus nombreuses et donc des ménages de plus grande taille.

▪ Les enfants d'immigrés

Parmi les 47 300 enfants vivant dans une famille immigrée en Pays de la Loire, 85 % sont nés en France et seront donc globalement français de ce fait. Entre 1990 et 1999, parmi les nouveaux enfants immigrés arrivés, on compte 23 % d'enfants de moins de 15 ans.

Alors que **les moins de 25 ans** représentent 20% de toute la population immigrée, ils **représentent 42% des nouveaux immigrés (1990-1999)**. Les nouveaux flux intègrent des familles déjà composées, avec plusieurs enfants alors que l'immigration classique de main-d'œuvre, avant 1974, en comptait peu. La proportion de familles immigrées ayant au moins trois enfants est le double de la moyenne nationale.

Des travaux de l'INED<sup>2</sup> précisent, par ailleurs, que les immigrées entrées très jeunes en France, avant 13 ans, ont à peine plus d'enfants que les femmes nées en métropole.

▪ Le logement

Si les ménages immigrés d'origine européenne sont proches des normes régionales quant aux conditions de logement, les ménages immigrés d'origine maghrébine, africaine, turque accèdent peu à la propriété de leur logement et résident le plus souvent en HLM.

- 40 % des ménages immigrés sont propriétaires de leur logement contre 61 % des ménages ligériens ;
- **plus du tiers des immigrés sont locataires du secteur social HLM contre 14 % pour l'ensemble de la population ligérienne** et 26 % des immigrés en France ;
- la maison individuelle est le type de logement prédominant pour l'ensemble des ménages ligériens et des ménages immigrés issus d'Europe.
- seuls 31 % des ménages immigrés maghrébins ou africains et 16 % des ménages immigrés turcs sont logés en maison individuelle.

▪ Activité et chômage

En Pays de la Loire, le taux d'activité et le taux de chômage des immigrés dépendent étroitement de deux facteurs : le sexe des individus et leur nationalité d'origine.

Actifs immigrés âgés de 15 à 64 ans		
	Hommes	Femmes
taux d'activité	78 %	57 %
non salariés	15.5%	8%
taux de chômage	24%	36%

Les moyennes retenues cachent de très fortes disparités : de 10 % chez les hommes de nationalités européennes d'origine à 65 % chez les femmes originaires de Turquie.

<sup>2</sup> « La Fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et sociétés*, n° 400, avril 2004

Les actifs immigrés âgés de 15 à 24 ans sont proportionnellement moins présents alors que les plus de 40 ans sont largement représentés.

Les secteurs d'activités de prédilection ne se cantonnent plus à l'industrie et à la construction, même s'ils représentent encore 31 % des emplois immigrés. **Près des 2/3 des immigrés sont employés dans le tertiaire** : commerce, transport, services. Les services aux entreprises, l'intérim notamment, et **les services aux particuliers emploient près du quart des travailleurs immigrés.**

- Condition d'emploi, diplômes

En Pays-de-la-Loire, près d'un homme sur deux est ouvrier et plus de quatre femmes sur 10 sont employées. Les ouvriers, surtout les non qualifiés, sont sur représentés dans la population active immigrée. On note aussi une présence importante d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadre et professions intellectuelles supérieures : 22 % des actifs immigrés.

## 1. 2 - LES NOUVEAUX ARRIVANTS ACCUEILLIS A L'ANAEM

L'intérêt premier des statistiques générales fournies par l'ANAEM se situe dans le fait qu'elles donnent une photographie très récente et indiquent l'évolution des flux des primo-arrivants qui s'installent de manière pérenne depuis les cinq dernières années.

Pour mémoire, en 2003, le département de la Loire-Atlantique comptait 1 174 120 habitants soit 35,44% de la population de la région Pays-de-la-Loire. Entre les années 2000 et 2003, le département a connu une évolution démographique plus dynamique que le pays ou la région : + 0,89 % contre + 0,72 % en Région et + 0,50 % en France. Il n'est donc pas surprenant que le nombre des étrangers nouveaux arrivants reçus par l'ANAEM soit plus élevé dans le département de la Loire-Atlantique. En 2004 (chiffres stabilisés), ils étaient 1332, soit 48,64% de la région.

- Evolution du nombre des nouveaux immigrants :

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (provisoire)
346	<b>476</b>	672	<b>1141</b>	1014	1332	<b>1106</b>

Source ANAEM

Le nombre de personnes susceptibles de bénéficier du CAI a augmenté de manière importante dans le département entre 2000 et 2002. Le chiffre tend à se stabiliser.

- Evolution par catégories :

	Regroupement familial		Travailleurs permanents	Familles de français		Réfugiés et membres de familles	Liens pers <sup>els</sup> et familiaux (art12bis7)	Autres	Total
	conjoint	Enfant > 17 ans		Art.15	Art.12bis				
<b>1999</b>									<b>462</b>
<b>2000</b>									<b>476</b>
<b>2001</b>									<b>672</b>
<b>2002</b>	93		<b>230</b>		652	<b>81</b>	81	4	<b>1141</b>
<b>2003</b>	58	11	66	56	661	66	89	7	<b>1014</b>
<b>2004</b>	90	9	<b>41</b>	36	877	<b>168</b>	102	9	<b>1332</b>
<b>2005</b>	85	10	31	14	698	167	96	5	<b>1106</b>

Source ANAEM- les chiffres 2005 sont donnés à titre provisoire

- L'augmentation importante et ponctuelle du nombre des travailleurs permanents arrivés en 2002 est liée principalement à l'activité des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire
- Dans la catégorie des réfugiés et des membres de leurs familles, l'évolution suit les mouvements d'arrivée des demandeurs d'asile avec un décalage d'un an en moyenne: après une hausse régulière de 2001 à 2004, le chiffre des réfugiés se stabilise en 2005 (le nombre des demandeurs d'asile s'est stabilisé en 2004 et a diminué en 2005). Les réfugiés et leurs familles représentent depuis 2004 une population étrangère plus importante en nombre que celle arrivée dans le cadre d'une procédure de regroupement familial.
- Les autres catégories ne présentent pas de modifications fondamentales dans leur répartition.

**Un zoom sur l'activité 2005 de la délégation départementale de l'ANAEM**  
 donne les premiers indicateurs pour dégager des pistes de travail du PDA.

- La délégation départementale de l'ANAEM a organisé 112 plates-formes d'accueil en 2005, réparties comme suit :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nombre	11	10	11	13	7	8	8	6	12	10	10	6

(La délégation est fermée une semaine en août et une semaine en décembre.)

- contrairement aux flux touristiques, l'immigration des primo-arrivants est majoritaire en dehors de la période estivale
- elle a tendance à se concentrer sur 7 mois, principalement en automne et au cours des premiers mois de l'année, la pointe étant en avril.

- Signature du contrat d'accueil et d'intégration :

	hommes	%	femmes	%	total
Personnes reçues	605	51,3	573	48,6	1178
CAI signés	589	51,6	553	48,4	1142

- les hommes reçus sont légèrement majoritaires, contrairement à la tendance régionale,
- la quasi-totalité des nouveaux immigrants (**97%**) **signent le CAI**, tant les hommes que les femmes.

- Niveau de connaissance du français :

*Définitions :*

*Public 1 : la compréhension et l'expression sont inexistantes. Le recours à un interprète est indispensable.*

*Public 2 : la compréhension est difficile. La répétition et la reformulation sont nécessaires.*

*Public 3 : la compréhension est possible.*

	total	hommes	%	femmes	%
<b>Public 1</b>	<b>120</b>	42	35	78	<b>65</b>
<b>Public 2</b>	<b>262</b>	101	38,5	161	<b>61,4</b>
<b>Public 3</b>	<b>796</b>	463	<b>58,2</b>	333	41,8

- Globalement, plus des 2/3 des personnes ont une compréhension orale de langue française suffisante qui permet la délivrance de l'AMCL (l'attestation de compétences linguistiques).
- Les compréhensions sont en étroite relation avec les pays d'origine : 84% des Turcs et 87% des Russes sont orientés vers le bilan linguistique ; a contrario, les Algériens ne sont orientés qu'à 15%.
- Par contre, les chiffres montrent que les femmes ont un niveau plus faible de compréhension orale de la langue française : **41,8 % des femmes ont un niveau 1 ou 2 alors qu'ils ne sont que 23,6 % chez les hommes.**

- Age

Age	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	+55
Nombre	250	320	267	183	72	44	24	18
%	<b>21,2</b>	<b>27,1</b>	<b>22,6</b>	15,5	6,1	3,7	<b>2</b>	<b>1,5</b>

- **71 % ont moins de 36 ans,**
- à l'intérieur de la tranche d'âge 18-36 ans, il y a peu d'écart quantitatif entre chaque cohorte,
- **les plus de 50 ans ne sont que 3.5%** à émigrer pour venir s'installer en France.

- Statut

Statut	Conjoint de français	Famille de français <sup>(1)</sup>	Réfugiés et famille	Regroupement familial	Liens pers <sup>els</sup> et familiaux	Autres <sup>(2)*</sup>
Nombre	612	126	183	110	100	45
%	<b>52</b>	<b>10,7</b>	15,6	9,3	8,5	3,9

(1) Familles de français= parent, ascendant et enfant

(2) Autres= CJ scientifiques, travailleurs, régularisation 10 ans

**62,7 % des personnes accueillies sont des conjoints ou familles de français**

▪ Nationalités

Pays	% des 1178 nouveaux arrivants	% des 183 réfugiés
Algérie	22,5 %	
Maroc	10,6 %	
Turquie	9,2 %	5,2%
Tunisie	6,5 %	
Cameroun	4,6 %	
Congo	4,6 %	17,9%
Russie	4,5 %	19,6%
(autres) CEI*	7 %	
Côte d'Ivoire	3 %	
Roumanie	2,5 %	
Sénégal	2,2 %	
Angola		6,9%

principaux pays d'origine de la CEI (autres que la Fédération de la Russie) :  
Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Moldavie, Ouzbékistan, Turkménistan, Ukraine

- Les Algériens sont les plus nombreux à s'installer dans la Loire-Atlantique.
  - **L'ensemble des nouveaux arrivants en provenance du Maghreb est supérieur à 40%.**
  - Les pays d'origine des **réfugiés** (demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugiés) ne recourent pas ceux de la majorité des primo-arrivants : **les deux principaux pays qui sont la Russie** (comprenant la République de la Tchétchénie) **et le Congo** correspondent sans doute à des émigrations d'une autre nature.
- ➔ En conclusion, les données de l'ANAEM pour les nouveaux arrivants en Loire-atlantique présentent plutôt des similitudes avec celles de la population immigrée des Pays-de-la-Loire.
- Le nombre d'arrivées est faible au regard de la population totale du département : 0,1 %.
  - Les primo arrivants sont très légèrement en majorité masculins, et jeunes : 22,1 % ont moins de 25 ans et 48,3 % ont moins de 30 ans.
  - Ils viennent toujours principalement des pays du Maghreb : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie représentent 39,6 % des arrivées. Par contre, les chiffres de l'ANAEM ne permettent pas de comptabiliser des mouvements intra européens ; on remarque cependant une grande diversité des pays d'origine.
  - L'installation se fait en ville, massivement sur l'agglomération nantaise pour plus de 70 %.

### 1. 3 - LES BESOINS SOCIAUX IDENTIFIES SUR LES PLATES-FORMES PAR LE SERVICE SOCIAL DE L'ANAEM

Sur la période de janvier à décembre 2005, l'assistante sociale a été présente sur 72 plates-formes. Parmi les 749 personnes qui y ont été accueillies, **528 ont eu un entretien avec le service social, soit 70%**. L'exploitation de l'ensemble du recueil de ces données permet donc une connaissance plus approfondie d'une partie relativement importante des nouveaux arrivants.

#### Fonctionnement en amont de la Plate-Forme d'Accueil (PFA) :

- l'ANAEM transmet à son service social la liste des convocations ;
- le service social recherche les personnes connues et ou suivies par le service, référence les personnes par secteur ( assistant(e) social(e) et secteur géographique) et indique le CMS du lieu de résidence.

#### Lors de l'entretien sur la PFA :

- A chaque personne reçue est remise une carte donnant les coordonnées du service et de l'AS référent du lieu de résidence de la personne.
- 1 fiche de liaison est établie pour chaque entretien et transmise à chaque AS pour information et suite éventuelle à donner.

#### ▪ Répartition des Nouveaux Arrivants par secteurs DGAS sur le 44 :

	Statut	Conjoint Fr.	Part.ent Fr. Ascdt.Fr	Réf et Fam.R +P.S.	VPF .VPG (régul)	R.F (RM et RC)	Total
AS							
Agglo Nantes-sud, et Sud-Loire		40	9	34	5	6	<b>94</b>
<b>Agglo Nantes-ouest, et Ouest département</b>		95	18	21	13	22	<b>169</b>
Agglo Nantes-nord, et Nord département		49	10	12	11	16	<b>98</b>
<b>Agglo Nantes-est, et Est département</b>		75	17	47	20	8	<b>167</b>
Total par catégories		259	54	114	49	52	<b>528</b>

➔ **Repérage des situations sociales des personnes rencontrées sur la PFA de Nantes :**

- Formation scolaire, niveau d'études ou formation des personnes  
(sur 528 entretiens, 412 situations connues)

Bac+5 et +	Bac +2 et +	Bac, bac +1, Bac Prof	Niveau lycée	Diplôme et formation prof (CAP, BEP)	Niveau collège	primaire	Jamais scolarisé	inconnu
33	90	78	48	66	61	29	7	116

Bac, Bac+1 à 7	Niveau lycée Diplôme pro et formation professionnelle	Niveau collège	primaire
<b>207</b>	114	61	<b>29</b>

- Situation vis-à-vis de l'emploi

Emploi régulier, tps complet	emploi régulier, tps partiel	CDD . CES intérim	Assedic	pens. retraite, inval. AAH	RMI	Sans ressources, (Alloc.subsistance) Bourses,csaj
160	18	110	27	13	86	64

Sur les entretiens avec les nouveaux arrivants, **291 sont demandeurs d'emploi.**

- Ressources des familles (au passage sur la PFA) :  
(ressources connues pour 442 nouveaux arrivants et conjoints ou parents ; quelques cumuls possibles))

- CDI : 160 dont **64 salaires > SMIC**
- **CDD - CES - intérim : 110**
- pens. retr., inval., AAH 13
- Assedic: 27
- Formations rémunérées : 13
- **RMI 86**
- **Sans ressources propres : 64**
  - avec allocation de subsistance : 26
  - avec bourses études conjoint ou CSAJ : 23
  - aucune : 15

(jeunes couples et réfugiés statutaires - 25 ans, mères seules « parent d'enfant français » avec enfant(s), pères d'enfants français sans travail et en situation de précarité extrême).

En résumé:

- **191 ont des ressources régulières** dont 31 avec un niveau de ressources plutôt bas (travail à temps partiel, pensions...),
- **142 en situation de précarité d'emploi et de ressources**, (pas de sécurité d'emploi dans la durée, ni de continuité de ressources assurées),
- auxquels s'ajoutent **109** en situation de précarité financière.

▪ Logement : (483 situations connues)

Familles locataires : - public : 156  
 - privé : 96 dont 26 très problématiques

Familles propriétaires : 22

Familles hébergées : - par famille : 81 dont 36 par les beaux-parents  
 - par amis ou connaissance : 28  
 - en hôtel : 19  
 - en CADA, foyer, CHRS ou Assoc° : 75  
 (dont 5 en centre maternel et 3 par SOS femmes).

Personnes SDF : 6 (font le 115 le soir)

Locataires publics	Locataires privés	Propriétaires	Hébergés famille	Hébergés amis ou connaissances	Hébergés Hôtel	Pris en Charge CADA, Foyers, CHRS, Assoc°
156	96	22	81	28	19	75

En résumé :

- **109 familles** en situation d'hébergement par des tiers = **23%**
- **94 familles** prises en charge par des centres financés par la DDASS ou structures sociales = **20%**
- **96 locataires en parc privé**, dont **26** dans des logements trop petits pour la famille, + ou - insalubres et aux loyers très élevés par rapport aux ressources.= **27%**

▪ Suivi social des personnes reçues :

Sur les 528 Nouveaux Arrivants reçus en entretiens sur la Plate-Forme :

- **300 personnes, couples ou familles** sont en suivi administratif et/ ou social connu, soit par le Service social de l'ANAEM sur des aspects spécifiques du droit des étrangers, de la spécificité du parcours migratoire des personnes et ou de leurs statuts, soit par des partenaires associatifs conjointement avec l'ANAEM, ainsi que le service social de secteur (CG) :
  - ☞ action de soutien et d'aide à l'obtention de certains droits ( aide à la compréhension et à la constitution des dossiers ) - période plus courte et ou transitoire-,
  - ☞ accompagnement de plus longue durée, avec une dimension de soutien psychosocial selon le parcours et la situation des personnes. Réfugiés, Protection subsidiaire, mais aussi les situations de Parents d'enfants français (accès aux droits, ressources, et travail), conjoints de Français, accompagnement mis en place dans le circuit de certains dispositifs qui peuvent se cumuler, dont celui du CAI.

- 34% des personnes reçues sur la PFA ont généré des actions de suite par le service social ANAEM(184).

➔ **Besoins principaux exprimés et repérés lors des entretiens :**

(plusieurs problématiques peuvent se cumuler et être interdépendantes)

- ⊗ **Droits sociaux :** Ouverture droits CAF (ex : prestations familiales familles réfugiées et protection subsidiaire, rétroactivité des PF pour les réfugiés, prise en compte des conjoints de Français, DCEM), accès à l'affiliation Sécurité sociale, conjoint de Français et regroupement familial.
- ⊗ **Accès au logement,** (connaissance des dispositifs existants, constitution des dossiers).
- ⊗ **Séjour,** droit au séjour, selon statut et nationalités, droits sociaux et administratifs en concordance.
- ⊗ **Conjoint de Français :** Regroupement familial ANAEM pour enfants d'une première union, de conjoints de français ; vies de couples.
- ⊗ **Réfugiés :** Réunification familiale pour conjoints et enfants de réfugiés , procédure MAE Aides FAIR pour les réfugiés, RMI, aides facultatives, problèmes d'état civil OFPRA, enfants sans déclarations de naissance, recherche de famille...
- ⊗ **Protection subsidiaire:** droits aux prestations familiales, ressources, délivrance passeport, aides FAIR.
- ⊗ **Statut personnel** des personnes migrantes, droit français et droits nationaux, mariage, divorce état civil, adoption ou recueil d'enfants.
- ⊗ **Finances :** aides éventuelles selon situation, mise en place de relais avec le service social de secteur ou CCAS, paiement de la taxe ANAEM, pour certaines situations précaires.
- ⊗ **Travail, formations et diplômes :** accès au travail, accès et conditions pour formations diplômantes et/ou rémunérées par Conseil Régional ou autres, Validation des diplômes et des expériences acquises.
- ⊗ **Formation linguistique,** mise en place organisations diverses : garde d'enfants, horaires écoles ou travail, moyen de transport...
- ⊗ **Scolarisation ou formation** professionnelle des jeunes de plus de 16 ans.

Expression des besoins par ordre croissant en nombre :

Droits sociaux	Séjour, et Nat.Fr.	Logement	Budget finances	Travail diplômes	Regrt fam ANAEM Réunif. Fam. MAE	Vie familiale	Droit de la Famille	Enfants et jeunes
337	316	214	249	173	116	146	58	71

## 1. 4 - UNE PREMIERE APPROCHE MEDICALE

L'état de santé des populations accueillies n'a pas fait l'objet jusqu'ici d'une informatisation des données. Un projet de fiche nationale, respectant la déontologie médicale, est en voie de finalisation ; elle devrait permettre à terme de mieux appréhender l'ensemble des besoins en terme de soins ou de prévention. Une première approche a toutefois pu être effectuée par l'équipe médicale de l'ANAEM (médecins et infirmières). Elle peut utilement être complétée par une étude nationale.

### ▪ Au niveau local

L'équipe de la délégation départementale de l'ANAEM apporte donc les données à partir d'un traitement manuel.

Pour les 4 départements concernés, **3313** consultations ont été pratiquées en 2005. Ce chiffre prend en compte les étudiants qui ne sont pas comptabilisés dans les nouveaux arrivants. Cette visite médicale conditionne la délivrance du titre de séjour. En cas de problèmes de santé, strictement réglementés, la personne étrangère obtient son titre de séjour après avoir consulté le médecin spécialiste vers lequel elle a été orientée. A titre indicatif, de septembre 2005 à début mars 2006, seuls 16 dossiers ont été mis en instance, essentiellement sur le dépistage de la tuberculose.

Les axes de prévention à développer varient selon les nationalités ou les catégories de statuts (étudiants ou public des plates-formes d'accueil). Il s'agit, il convient de le rappeler, de constats généraux qu'il faudrait objectiver.

- **En ce qui concerne les étudiants, certains axes se dessinent différemment selon les pays d'origine :**
  - Le Maghreb: le diabète est une pathologie rencontrée liée en partie aux surcharges pondérales assez fréquentes. Des conseils vis-à-vis de l'alimentation sont dispensés de même que des informations sur les dangers du tabac et la contraception.
  - L'Afrique noire : des informations sur la contraception et la prévention du SIDA sont données. On rencontre également des problèmes d'excision.
  - La Chine : (les Chinois n'ont bien souvent aucune pratique du français et la communication passe à travers l'utilisation d'un lexique). Les myopies sont relativement fréquentes, pas ou pas assez corrigées. Les vaccinations ne sont pas toutes à jour et ils sont peu demandeurs d'informations sur la contraception.
  - Les USA : réticence à passer la radio pulmonaire.
  - L'Amérique du Sud : contraception et prévention du SIDA sont abordées.
  
- **Pour les immigrants reçus lors des plates-formes d'accueil, des besoins de nature différente sont identifiés :**
  - soins ou traitement médicamenteux à mettre en place rapidement : les personnes sont alors orientées vers la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS°) des hôpitaux,
  - dépistage de la tuberculose,
  - soins dentaires,
  - suivi gynécologique, dépistage mammaire ou conseils de contraception.

- soins et informations sur le tabagisme, plus spécifiquement chez les immigrants en provenance du Maghreb et chez les hommes turcs.
- prise en charge des violences conjugales, notamment chez les femmes africaines.
- prise en compte du stress, important chez les réfugiés.

▪ **A partir de l'étude nationale**

Une étude sur la santé des primo-migrants est effectuée chaque année par l'ANAEM à partir des enquêtes effectuées deux semaines dans l'année, en mai et novembre, dans toutes les délégations régionales et départementales. L'informatisation des services médicaux, toujours en cours, devrait permettre d'optimiser le recueil et le traitement des données sur toute l'année.

Les résultats nationaux montrent une diminution sensible du nombre de visites médicales entre 2004 et 2005 ( nombre estimé en projection pour 2004 = 203000 visites et pour 2005 = 194000 soit - 4,6 %).

La proportion de personnes porteuses au moins d'une pathologie est par contre proportionnellement plus importante: 14,1 % de l'ensemble en 2005 contre 12,8 % en 2004.

Pour les deux semaines concernées en 2005 : 8086 dossiers ont été transmis (107 pour la délégation de Nantes).

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Dossiers saisis	<b>8086</b>	4153	<b>3881</b>
Sans pathologie	6892	3632	3260
Au moins 1 pathologie	<b>1142</b>	521	<b>621</b>
Nombre de pathologies signalées	1356	601	755

- L'étude 2005 montre un sex-ratio masculinisé sur le nombre de dossier saisis (4153/3881) mais totalement inversé (45,6%/54,4%) en ce qui concerne les pathologies : les femmes de 40 à 49 ans et celles entre 30 et 39, pourtant moins nombreuses que les hommes de même classe d'âge, sont plus fortement porteuses de pathologies, notamment l'obésité.
  - Si le Maghreb reste la première zone d'origine des dossiers saisis (38%), l'Afrique subsaharienne qui en représente 19% concentre plus de la moitié des cas pathologiques.
  - De même, 25,8% des réfugiés sont porteurs d'au moins une pathologie (5% des visites) contre 18,4% des titulaires « vie privée et familiale (31,1 % des visites).
  - L'état de santé des travailleurs en général est particulièrement satisfaisant.
- Les 1356 pathologies retrouvées se répartissent comme suit :

pathologie	obésité	diabète	Paludisme type 1	Paludisme type 2	MCV	Cancers, hémopathies	handicaps	tuberculose	Pathologies mentales	drépanocytose
Nombre de cas	496	93	264	148	156	17	106	46	21	9

L'étude met en évidence plusieurs phénomènes connus mais qui méritent d'être rappelés :

Le paludisme rend compte du mauvais état de santé global des populations originaires d'Afrique subsaharienne. Les formes récentes (type 2) sont en nombre important et peuvent mettre en danger les personnes dans les suites immédiates de leur arrivée en France. En dehors de cette région et marginalement des Amériques et du Maghreb, le paludisme est inconnu. Son impact sur la santé des Africains ne peut cependant être négligé.

Le diabète : l'ANAEM assure un dépistage de qualité pour le diabète de type 2 mais le devenir des cas dépistés pour les pathologies de la nutrition continue à poser la question du suivi à court et moyen terme de ces personnes. Il n'existe aujourd'hui aucun programme spécifique adapté. Les projections de l'année 2005 amènent à estimer à 2232 le nombre de nouveaux cas de diabète dépistés par l'ANAEM et à 11 904 le nombre de personnes atteintes d'obésité et donc en grand risque de développer à leur tour un diabète.

L'obésité ; extrait du rapport de 2004 : *"principale pathologie relevée chez les primo-migrants, l'obésité est considérée par beaucoup d'auteurs comme un "marqueur" épidémiologique de pauvreté. L'aggravation de sa prévalence a conduit l'OMS à considérer que l'humanité était confrontée à une situation de type "épidémique" ce qui, en la circonstance signifie la présence durable et croissante de facteurs qui provoquent une augmentation continue du nombre de personnes atteintes. Les migrants sont donc concernés par ce phénomène au moins en tant que personnes exposées dans leur propre pays de par leurs conditions de vie, mais comme en situation de danger majoré du fait du changement incontrôlable de ces mêmes modes de vie".*

Comme en 2004, l'obésité est une pathologie principalement féminine, et plus particulièrement chez les femmes dans la classe d'âge des 30/39 ans suivie de celle des 20/29 ans ce qui constitue un risque supplémentaire dans la perspective des grossesses. L'origine géographique est également parlante : les femmes originaires du Maghreb représentent à elles seules 37,5 % des cas féminins, les femmes d'origine subsaharienne constituent le second groupe féminin avec 26,9%.

On constate une augmentation du phénomène tant chez les hommes (+ 9,5 %) que chez les femmes (+ 22,8 %).

L'étude 2005 arrive à la même conclusion qu'en 2004 : *"La constatation du problème, qui n'est pas une nouveauté, doit maintenant déboucher sur des mesures à moyen terme pour au moins stabiliser la prévalence et réduire l'incidence de l'obésité parmi les primo-migrants."*

Le taux de personnes atteintes de handicap est des plus alarmants (2544 cas attendus pour 2005) ; il se confirme d'année en année notamment pour les handicaps sensoriels. Les pathologies mentales sont à l'évidence sous évaluées. La création d'outils mieux adaptés permettrait de les repérer.

La tuberculose : on relève une diminution des cas globaux en 2005 : 63 cas durant l'enquête en 2004 et 46 cas en 2005. La diminution est notable dans toutes les zones géographiques sauf l'Afrique subsaharienne où la prévalence reste au même niveau qu'en 2004. Les plus exposés restent les hommes jeunes en provenance d'Afrique subsaharienne.

## 1. 5 - LES ENFANTS ETRANGERS NOUVELLEMENT SCOLARISES PAR L'EDUCATION NATIONALE

L'étude statistique de l'accès du public nouvellement arrivé à l'Education Nationale se heurte à une difficulté majeure : le dispositif de scolarisation des élèves non francophones mis en place par l'Education Nationale s'adresse de manière indistincte à l'ensemble des mineurs soumis à l'obligation scolaire, non francophones et présents sur le territoire.

Il ne distingue pas ces enfants en fonction de la qualité du titre de séjour de leurs parents (ce qui serait explicitement contraire aux dispositions de la circulaire précitée, et très difficile à réaliser en pratique), mais établit une distinction en fonction du niveau de langue de l'enfant présent.

Il n'existe donc pas de traitement statistique des enfants du public primo arrivant (qui ne sont pas dans une situation différente pour l'Education Nationale des enfants de personnes étrangères en situation irrégulière ou demandeurs d'asile, par exemple) et la comparaison entre la capacité offerte par l'Education Nationale et les chiffres de l'ANAEM aurait peu de sens en pratique.

### Nombre de nouveaux élèves allophones accueillis et inscrits dans le premier et second degré depuis la rentrée scolaire 2005 :

#### 1. à NANTES

Premier degré			Second degré					Dispositif C.R.A.L
Primaire	Maternelle	CLIN	Collèges	Lycées	L. P.	CLA		Collège Rutigliano
						Le Breil	La Noë Lambert	
26	3	11	61	10	1	14	16	21

A ce jour, 3 élèves -testés par le CEREF Allophones- sont en attente de scolarisation ; (rendez-vous pris auprès du CIO Nantes Beaulieu)

#### 2. à SAINT-NAZAIRE :

Premier degré			Second degré				MGI
Primaire	Maternelle	CLIN	collèges	Lycées	LP	CLA	
						Manon Rolland	
1			7		2	3	1

#### Définitions :

**CLIN** : classes d'initiation ; **CLA** : classes d'accueil- **CRAL** : centre ressource allophone ;  
**CEREF Allophones** : centre de ressources et de formation pour les personnes allophones ;  
**MGI** : mission générale d'insertion.

- II -

## LE PLAN D' ACTIONS

Les actions de ce plan émanent de l'analyse des besoins identifiés par les acteurs directs de l'accueil et les partenaires impliqués au cours des différentes étapes qui prolongent les plates-formes d'accueil.

Elles sont construites suivant trois axes chronologiques : le temps de l'accueil, celui de l'accueil à l'installation et enfin la phase plus longue de l'installation.

# L ' A C C U E I L

---

---

L'accueil regroupe les temps forts, liés directement à l'autorisation donnée par l'Etat à une personne étrangère de s'installer en France de façon durable.

- En complément des informations dispensées par les différentes ambassades implantées dans les pays d'origine, il s'avère important de préparer la personne vivant en France aux principales questions qui peuvent se poser à l'occasion de la venue de son conjoint, d'enfants ou d'un autre membre de sa famille. (fiche 1)
  
- Se sentir « accueilli » par le pays dans lequel vous allez, pour la plupart, vous installer de façon pérenne, est une première étape de réelle considération et aussi d'engagement réciproque à respecter un ensemble de valeurs. L'ANAEM a cette mission de service public d'accueil de tous les nouveaux immigrants. La demi-journée qui leur proposée représente un enjeu de cohésion nationale dont le sens est mis en évidence par le contrat d'accueil et d'intégration et les informations collectives. (fiche 2)
  
- Plusieurs prestations sont offertes en lien direct avec les plates-formes. Sous la responsabilité du FASILD, elles sont assurées par plusieurs prestataires. Elles ont vocation à faciliter la compréhension de l'organisation des institutions en France, des valeurs qui les sous-tendent, de la connaissance plus précise des services locaux auxquels les nouveaux arrivants et leurs familles peuvent s'adresser, le tout dans une langue qui leur est accessible. (fiche 3)
  
- La fonction d'observatoire de l'ANAEM est une base indispensable à une meilleure connaissance du public accueilli, dans un souci de construction de politiques publiques au plus proche des besoins identifiés. (fiche 4)

## LE PRE-ACCUEIL

<b>Constats</b>	L'équipe de l'ANAEM implantée à Nantes depuis avril 2004 s'est fortement mobilisée autour de la mise en place du CAI, de l'extension progressive du service de l'accueil à 4 départements et de la fusion récente des personnels OMI-SSAE. Cette évolution importante (passage de 4 à 10 agents) sur un temps court a pu entraîner un investissement moindre sur des séances collectives régulières de pré-accueil.
<b>Objectifs</b>	Permettre au futur arrivant d'être informé, par l'intermédiaire de la personne présente en France, des enjeux du contrat d'accueil et d'intégration, des prestations auxquelles il ouvre droit et des démarches à prévoir dès l'arrivée en France pour faciliter son installation.
<b>Public visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes étrangères séjournant en France qui ont reçu une autorisation de regroupement de leur famille par le Préfet.</li> <li>- Les réfugiés ayant engagé une procédure de réunification familiale.</li> </ul>
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séance collective régulière de pré-accueil avec des temps d'échanges permettant d'assurer un service personnalisé des publics concernés.</li> <li>- Fiches de liaison notamment entre l'ANAEM et l'Inspection Académique.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	ANAEM : différentes filières
<b>Partenaires</b>	Inspection Académique (CAREP) Conseil Général et villes pour leur action complémentaire d'information auprès du public
<b>Moyens</b>	L'interprétariat à envisager lors des réunions
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006

## L'OPTIMISATION DES SERVICES SUR LA PLATE-FORME

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité de l'accueil sur les plates-formes est primordiale car elle marque l'attention que notre société accorde aux immigrants au début de leur installation en France.</li> <li>- A Nantes, toutes les prestations sont assurées en un seul lieu et regroupées sur une <math>\frac{1}{2}</math> journée, ce qui est très apprécié.</li> <li>- L'augmentation des publics accueillis et le nombre de plates-formes à assurer par semaine nécessite pour l'équipe de l'ANAEM une attention continue au public et le souci constant de ne pas se laisser « happer » par la répétition des informations à transmettre.</li> <li>- Les temps de concertation entre les différents personnels (auditeurs, assistants sociaux, médecins et infirmières) et l'optimisation de l'accueil à la délégation, en dehors des temps de plates-formes, se construisent progressivement.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une qualité de message dès la présentation collective de la séance d'accueil.</li> <li>- Donner une information claire et de qualité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; dans une langue comprise par l'étranger,</li> <li>&gt; la plus personnalisée possible.</li> </ul> </li> <li>- Renforcer l'articulation entre les professionnels intervenant sur les PFA par des rencontres mensuelles.</li> <li>- Faciliter l'organisation de l'interprétariat en améliorant les informations émanant de la Préfecture( rubrique mentionnant le niveau de compréhension de la langue)</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Les différents professionnels intervenant à l'ANAEM : responsable, auditeurs sociaux, assistants sociaux, secrétaires, médecins et infirmières
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de films avec casque de traduction dans la salle d'attente.</li> <li>- Distribution plus large par les auditeurs sociaux :             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; du livret d'accueil du département</li> <li>&gt; de la liste d'adresses des services correspondant à chaque commune.</li> </ul> </li> <li>- Rencontres régulières entre les différents personnels de l'ANAEM.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	ANAEM
<b>Partenaires</b>	L'ensemble des partenaires du PDA pour la transmission des informations
<b>Moyens</b>	Réédition du livret d'accueil
<b>Calendrier</b>	2006

## LES PRESTATIONS

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le FASILD participe au service public de l'accueil, en organisant, conformément à la réglementation des marchés publics, la mise en œuvre, le financement et le suivi des prestations associées à la signature du CAI : les bilans de prescription et d'évaluation linguistiques, les bilans d'orientation pré-professionnelle, les formations linguistiques, civiques et les journées d'information "Vivre en France".</li> <li>- Après avoir évalué le niveau linguistique des personnes signataires du CAI, les auditeurs sociaux proposent le bilan pour la prescription. Ils fixent les rendez-vous pour les journées de formation (civique et linguistique) et la journée Vivre en France.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'adaptation des prescriptions aux besoins des personnes reçues.</li> <li>- Assurer des rendez-vous les plus proches possible de la PFA.</li> <li>- Maintenir une bonne articulation entre les services de l'ANAEM et du FASILD pour l'organisation et le suivi des prestations.</li> <li>- A partir du bilan quantitatif et qualitatif élaboré par le FASILD, analyser les freins au suivi des prestations et mettre en œuvre des réponses ( garde d'enfants, horaires, lieux....).</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Public reçu sur les PFA
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du protocole entre l'Etat, le FASILD et l'ANAEM.</li> <li>- Travail de groupe partenarial sur les actions à mettre en œuvre.</li> <li>- Participation des partenaires du PDA à la journée Vivre en France.</li> <li>- Lien avec les prestataires du marché.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	FASILD
<b>Partenaires</b>	ANAEM, DDASS, CG, Villes, DDTEFP, ANPE, Inspection Académique (CAREP), CPAM, CAF, les prestataires
<b>Calendrier</b>	2006

## UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PUBLIC

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre du PDA repose sur l'observation des publics accueillis afin d'ajuster les dispositifs aux besoins évalués.</li> <li>- La généralisation des plates-formes d'accueil doit permettre une meilleure connaissance des nouveaux arrivants en offrant la possibilité de recueillir des informations sur les caractéristiques de la population (âge, sexe, statut, pays d'origine, niveau de formation), la commune d'implantation, les prescriptions dans le cadre du CAI.</li> <li>- Dans ce cadre, le service social de l'ANAEM occupe une place privilégiée pour l'identification des besoins sociaux.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir aux partenaires du PDA des éléments de connaissance du public</li> <li>- Améliorer les outils de diagnostic : recueil, analyse des données quantitatives et qualitatives.</li> <li>- Améliorer la transmission des informations entre les partenaires.</li> <li>- Adapter les réponses au public en fonction des observations faites.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Public reçu sur les PFA
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du protocole Etat /ANAEM/ FASILD.</li> <li>- Analyse des données par les partenaires du PDA.</li> <li>- Elaboration d'une synthèse à partir des données du protocole, des prestataires et des autres services publics.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	DDASS
<b>Partenaires</b>	ANAEM, FASILD, Conseil Général, Villes, Conseil Régional, Education Nationale, ANPE
<b>Moyens</b>	Extraction des données saisies par l'ANAEM
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>ème</sup> semestre 2006

## DE L'ACCUEIL A L'INSTALLATION

---

---

Ce temps correspond à la période qui succède à celle de l'accueil par l'ANAEM. Les immigrants sont pour la plupart arrivés depuis peu et commencent leurs premières démarches en France. D'autres y vivent depuis plusieurs années, avec plus ou moins de difficultés, et changent de statut avec l'obtention de leur premier titre de séjour à caractère durable; le fait de pouvoir se projeter au-delà du court terme et de vivre autrement qu'en étant totalement dépendants d'aides diverses relève d'un processus qui nécessite un temps d'adaptation très variable.

Globalement, c'est une période de transition entre l'intervention d'une politique publique spécifique et les compétences des services de droit commun

- La démarche qui suit immédiatement l'accueil sur une plate-forme concerne l'obtention du titre de séjour : elle conditionne l'ouverture des principaux droits. Il est donc important que sa délivrance se réalise sans délai, dans le respect de la réglementation. Par ailleurs, les relations entre le service public de l'accueil et les services de droit commun, initiées au cours de ces deux années, doivent être amplifiées. (fiche 5)
- L'accueil des populations étrangères dans les services publics est intégré dans les missions de chacun sans qu'elle soit ciblée précisément sur la thématique des étrangers. Pour que le traitement des particularités puisse être inséré dans le cadre du droit commun, la formation des différents acteurs à une meilleure compréhension et prise en compte de la diversité culturelle s'avère indispensable. (fiche 6)

**L'ACCES AUX DROITS**

<b>Constats</b>	<p>Par les prestations offertes, les plates-formes d'accueil ont pour but de faciliter les démarches du nouvel arrivant notamment en ce qui concerne la délivrance du titre de séjour, préalable à l'accès aux droits sociaux : inscription à l'ANPE ou ouverture de droits aux prestations familiales et sociales. Cet objectif ne peut se concrétiser sans une bonne articulation entre les services concernés. Or, on constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les services de la Préfecture ne peuvent plus assurer la délivrance des titres au moment de la plate-forme d'accueil ;</li> <li>- au niveau des administrations (CPAM, CAF, ANPE, CG.....), il existe parfois une méconnaissance de la législation relative à ce public et de ce fait des orientations ou décisions préjudiciables à l'usager.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès aux droits : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; faciliter au maximum l'obtention du titre de séjour le jour de la PFA,</li> <li>&gt; faciliter les démarches administratives.</li> </ul> </li> <li>- Améliorer la coordination entre les services de l'accueil et du droit commun</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Public reçu sur les PFA
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail avec le bureau des étrangers de la Préfecture.</li> <li>- Information au public, dans une langue et/ou un vocabulaire adapté, des démarches et fonctionnement de l'administration : livret d'accueil.</li> <li>- Participation des partenaires à la journée Vivre en France.</li> <li>- Fiche de liaison institutionnelle pour faciliter les relations entre les services.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Service social de l'ANAEM
<b>Moyens</b>	Mise à jour du livret d'accueil, avec les traductions.
<b>Partenaires</b>	ANAEM, Préfecture, Conseil Général, Villes, CPAM, CMSA, CAF, ANPE, services d'interprétariat
<b>Calendrier</b>	A partir de 2006

**INFORMATION / FORMATION LIEE A LA DIVERSITE CULTURELLE**

<b>Constats</b>	Il existe parfois une méconnaissance des professionnels administratifs et sociaux, sur l'immigration, l'inter culturalité, la législation des étrangers entraînant des difficultés pour les nouveaux arrivants dans l'accès aux droits et l'installation.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une meilleure réponse aux besoins par : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la connaissance des principaux fondements de la législation des étrangers,</li> <li>&gt; la sensibilisation aux cultures d'origine des populations immigrées.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public visé</b>	Les professionnels administratifs et sociaux : CG, Villes, Caisses, ANPE, Missions Locales, Education Nationale.
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions d'information sur le Service Public de l'Accueil organisées par le CG à destination des assistants sociaux éducatifs et des puéricultrices, en articulation avec l'ANAEM, le FASILD et la DDASS.</li> <li>- Actions de formation : pour les villes à destination des agents d'accueil, pour le CG, à destination des travailleurs sociaux, pour les personnels de l'Education Nationale, des Missions Locales, etc.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	FASILD
<b>Partenaires</b>	CID, IRA, CNFPT, DDASS, Préfecture, Conseil Général, Inspection Académique, Villes, institutions, ANAEM
<b>Moyens</b>	Prise en charge des formations par les différents employeurs
<b>Calendrier</b>	A partir du 2 <sup>nd</sup> semestre 2006

# L'INSTALLATION

---

---

Autant la question de l'immigration renvoie à des questions nationales et aux services de l'Etat (conditions d'entrée et de séjour, gestion des flux..), autant l'action en matière d'intégration doit se prolonger par des relais au niveau des collectivités territoriales. Les actions déclinées dans ce plan sont multidimensionnelles ; leur inscription dans quatre champs majeurs vous est proposée : l'emploi et la formation, le logement, l'éducation et la scolarité, la protection sociale et la santé.

❶ Une première étude, commanditée en 2005 par la Direction de la Population et des Migrations, portait sur l'installation d'une centaine de primo-arrivants, accueillis sur des plates-formes d'Ile-de-France six mois auparavant. La première préoccupation concernait de façon massive la recherche d'un emploi. Ces conclusions rejoignent celle d'une étude plus large réalisée en 2004<sup>3</sup> sur la priorité accordée à l'emploi. Les actions proposées dans ce PDA s'appuient sur plusieurs constats :

- Le niveau d'études des nouveaux immigrants est très hétérogène et par rapport à l'ensemble des actifs, est amplifié à ses deux extrêmes : plus de personnes sans aucun diplôme ni expérience professionnelle et aussi beaucoup plus de personnes diplômées au-delà du bac.
- Un premier handicap dans la recherche d'emploi est celui de la maîtrise des compétences de base de la langue française (parlée, écrite et lue). Les exigences varient selon les secteurs mais dans tous les cas, l'intégration professionnelle est difficile sans un minimum de compréhension orale.
- D'autres constats récurrents et qui prennent de l'ampleur au fur et à mesure de l'élévation du niveau d'études des immigrants, montrent un décalage entre les métiers appris ou exercés à l'étranger et les possibilités de les exercer en France. Si le passage

---

<sup>3</sup> « Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France : l'accès à l'emploi des primo-arrivants », *Migrations Etudes*, mai-juin 2004.

par le travail sans qualification est souvent une première étape, il peut engendrer des frustrations- source de maux divers-, lorsque les personnes qualifiées ne parviennent pas à dépasser ce stade.

- Le service social de l'ANAEM note que plus de la moitié (55%) des personnes reçues en entretien recherchent un emploi. Il serait intéressant d'avoir un recul sur plusieurs mois pour connaître l'évolution des parcours professionnels après le passage sur les plateformes. Les premières indications de l'expérimentation locale de liaison entre les auditeurs de l'ANAEM et les conseillers de l'ANPE laissent entrevoir que des personnes ne s'adressent pas à l'ANPE ni aux agences d'intérim ; une des hypothèses est qu'elles « se sont cantonné au seul réseau familial élargi, ou parfois limitées aux compatriotes », comme l'indique l'étude publiée par *Migrations Etudes*.

Compte tenu de l'âge moyen des étrangers accueillis par l'ANAEM, le lien avec les Missions Locales et PAIO du département est à développer.

Tout doit être mis en œuvre pour un accès rapide des nouveaux migrants aux services publics de l'emploi et pour que les problématiques précitées soient relayées, que ce soit dans les différents plans régionaux, départementaux et locaux axés sur l'emploi (service public de l'emploi regroupant de nombreux partenaires, maisons de l'emploi, plan départemental d'insertion, etc), dans le soutien des démarches de VAE (validation des acquis par l'expérience), de formation professionnelle ou d'homologation des diplômes. Le volet « lutte contre les discriminations » porté par le FASIL et les collectivités apporte des compléments par des actions partenariales spécifiques (fiches 7, 8, 9, 10 et 11).

🔗 La demande de logement diffère d'un immigrant à l'autre, d'abord selon son statut puis selon son niveau socioprofessionnel et/ou sa nationalité.

Bien sûr, dans toutes les catégories, certaines conditions de logement peuvent être qualifiées d'insatisfaisantes comme pour l'ensemble de la population française ; l'accent sera mis ici sur les situations les plus critiques mises en évidence par les statistiques du service social. Le nombre de personnes hébergées est particulièrement élevé : 203/483 situations connues. Certes, les personnes qui rencontrent l'assistante sociale ont sans doute plus de besoins sociaux mais le chiffre 203 représente malgré tout une personne sur quatre de l'ensemble des immigrants accueillis par l'ANAEM.

Quasi inexistante pour ceux qui arrivent dans le cadre d'une procédure de regroupement familial -puisque l'accord est conditionné à un logement conforme-, la question de la recherche d'un logement devient primordiale pour ceux qui sont hébergés soit dans des lieux qu'ils doivent quitter (hôtels, centres d'accueil de demandeurs d'asile, etc), soit sur des places d'urgence sociale limitées en nombre et en durée, soit en sur occupation chez des personnes plus ou moins proches.

Les tensions liées à la demande et l'offre de logement sont fortes sur le département et principalement dans les zones urbanisées où vivent majoritairement les immigrés. Si le PDALPD s'adresse à toutes les personnes en difficultés au regard du logement, les actions du PDA ciblent plus précisément trois catégories d'immigrants :

- les réfugiés en provenance du Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile (DNA), dans le prolongement d'une convention cadre pour le logement social des réfugiés, signée le 3 avril 2002 entre l'Union Nationale HLM, les Ministères du Logement et des Affaires Sociales (fiche 12);
- les autres immigrants en grande précarité, hébergés ou sans domicile (fiche 13) ;
- les personnes étrangères qui obtiennent un titre de séjour « vie privée et familiale » après une période plus ou moins longue de vie en France (fiche 14)

☉ L'école a depuis longtemps accueilli des enfants venus de l'étranger et joue un rôle essentiel dans leur formation et leur intégration sociale. La maîtrise de la langue française et la prise en compte de l'expérience scolaire antérieure sont des facteurs qui contribuent à la réussite scolaire des enfants. La convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France, garantit à l'enfant le droit à l'éducation en dehors de toute distinction qui tienne à sa nationalité ou à sa situation personnelle.

Le 13 juillet 2004, une convention cadre relative à la mise en œuvre, dans le champ de l'éducation, des actions arrêtées dans le cadre du comité interministériel à l'intégration, a été signée entre les Ministères de l'Education nationale, des Affaires Sociales, le FASILD et de l'ONISEP.

L'Inspection Académique a prévu l'accueil des enfants étrangers qui arrivent dans le département de la Loire-Atlantique à travers des dispositifs qui ont évolué au fur et à mesure de l'évolution du nombre et des besoins des enfants concernés.

Même si ces dispositifs sont toujours perfectibles et nécessitent parfois un minimum d'attente, ils répondent globalement aux demandes des enfants jusqu'à 16 ans. Le détail de l'offre est

expliqué dans le livret d'accueil distribué lors des plates-formes. Le PDA a pour rôle de s'assurer que tous les parents concernés ont compris l'information pour pouvoir s'adresser au bon interlocuteur. L'Inspection Académique a prévu l'édition d'une plaquette détaillée dans le mois à venir (fiche 15).

Par contre, les réponses sont moins structurées et moins lisibles pour les jeunes étrangers âgés de plus de 16 ans qui souhaitent être scolarisés, avec des niveaux pas toujours transposables sans accompagnement dans les lycées. Une réflexion va s'engager sur ce sujet (fiche 16).

④ L'accès à la protection sociale et à la santé est le quatrième axe du plan. La plupart des actions sur ces domaines figurant dans le Programme régional (PRIPI) correspondent à des actions menées dans la Loire-Atlantique avec l'appui d'un médecin de la DDASS et peuvent s'adresser aux nouveaux arrivants (travail d'information avec les Caisses et les Mutuelles, lutte contre les mutilations sexuelles, formation à la prise en compte de la souffrance psychique, lutte contre l'infection à VIH /SIDA, prévention logement/santé, etc). Le PDA souhaite donc mettre l'accent sur deux actions complémentaires à mettre en place :

- dans les CAF et les CPAM, (fiche 17)
- entre l'ANAEM et la DDASS (fiche 18).

## L'ACCES A L'EMPLOI

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au-delà de la barrière de la langue, l'accompagnement pour l'accès à l'emploi est très variable selon les qualifications et les expériences professionnelles acquises dans le pays d'origine.</li> <li>- L'aide au nouvel arrivant va du simple accès en autonomie à des informations sur le marché de l'emploi jusqu'à l'accompagnement social global pour ceux qui cumulent des difficultés, en passant par la reconnaissance des diplômes, l'orientation vers une nouvelle formation ou la création d'une entreprise.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître les parcours professionnels antérieurs des migrants</li> <li>- Meilleure articulation avec les politiques de l'emploi, en particulier au travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des actions territorialisées du SPE</li> <li>➤ des actions pour des publics spécifiques soutenues dans les plans annuels d'actions locales pilotés par la DDTEFP</li> <li>➤ des démarches engagées au sein des Maisons de l'Emploi</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public visé</b>	Les primo arrivants en recherche d'emploi
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction et analyse des données professionnelles issues des entretiens individuels menés par les auditeurs sociaux</li> <li>- Analyse des freins à l'accès à l'emploi identifiés par les AS de l'ANAEM</li> <li>- Réfléchir aux articulations possibles entre les acteurs de l'accueil et les acteurs de l'insertion professionnelle, qu'elle soit orientée vers le salariat, la profession libérale ou la création d'entreprise.</li> <li>- Au sein du comité de suivi technique, liaison avec les actions du FASILD dans la lutte contre les discriminations.</li> <li>- Suivi des actions spécifiques au sein des Commissions Techniques du Service Public de l'Emploi et du Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	DDTEFP
<b>Partenaires</b>	DDASS, ANPE, FASILD, Conseil Général(PDI), Chambres consulaires, représentants d'une Maison de l'Emploi, ANAEM, Nantes Métropole, La Carène
<b>Moyens</b>	Extraction des données de l'ANAEM.
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006

## LIAISON ANAEM-ANPE

<b>Constats</b>	<p>De l'exploitation des fiches de liaison entre les professionnels de l'ANAEM et de l'ANPE depuis un an et demi, se dégagent plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- lorsque les immigrants sont accueillis sur les PFA, un nombre non négligeable ont déjà commencé leurs recherches d'emploi et contacté l'ASSEDIC et l'ANPE ;</li><li>- le nombre de fiches de liaisons remises au public accueilli n'est pas systématique et les retours à l'ANAEM sont faibles ;</li><li>- les fiches sont renseignées de manière très hétérogène.</li></ul>
<b>Objectifs</b>	Augmenter la connaissance réciproque de l'offre de services entre le service public de l'accueil, l'ANPE, les Missions Locales et les Maisons de l'Emploi.
<b>Public visé</b>	Les nouveaux arrivants à la recherche d'un emploi
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Journées d'échanges : du personnel ANAEM auprès de conseillers de l'ANPE et réciproquement</li><li>- Modification de la fiche de liaison ANAEM-ANPE</li><li>- Envisager une fiche de liaison avec la Mission locale</li></ul>
<b>Pilote</b>	ANPE
<b>Partenaires</b>	Maisons de l'Emploi, ASSEDIC, ANPE, ANAEM, Villes, CG, Etablissements accueillant des réfugiés
<b>Calendrier</b>	2006

## ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une première distinction est à opérer selon l'âge des jeunes : de 16 à 18 ans, ils sont non-signataires du CAI alors qu'aux 18 ans et + est proposée la signature du CAI.</li><li>- Globalement, soit les jeunes peuvent poursuivre leur scolarité (cf. fiche 17), soit ils recherchent un emploi, précédé ou non d'une formation.</li><li>- Le service social de l'ANAEM a pu observer la situation difficile des mineurs étrangers isolés atteignant la majorité.</li></ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accorder une attention particulière aux jeunes les plus en difficulté</li><li>- Informer plus précisément les jeunes filles sur les diverses possibilités de parcours professionnels.</li></ul>
<b>Public visé</b>	Jeunes accueillis soit par l'intermédiaire de leurs parents pour les mineurs, soit directement pour les majeurs très souvent signataires du CAI.
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Orienter les jeunes non scolarisés vers les Missions Locales qui les réorienteront vers l'Inspection d'Académie (MGI) si une reprise d'études est envisagée.</li><li>- Travailler avec les Missions Locales sur les besoins spécifiques de ce public</li><li>- Etablir des liens avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.</li></ul>
<b>Cc Pilotes</b>	Service social de l'ANAEM, Mission Locale
<b>Partenaires</b>	Missions locales et PAIO, Conseil Général (Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes -CSAJ-), ANPE, CIO, Inspection Académique (MGI)
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>ème</sup> semestre 2006

## LA FORMATION LINGUISTIQUE

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une orientation claire pour les non titulaires de l'AMCL, via le positionnement linguistique.</li> <li>- Des décalages entre les orientations et les formations réellement suivies : <b>en 2005, seulement 1/3 des heures prescrites ont été effectuées.</b></li> <li>- Des demandes récurrentes pour les titulaires de l'AMCL.</li> <li>- Un Bilan d'Orientation Pré-Professionnelle encore peu utilisé.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un parcours progressif dans l'apprentissage du français sans oublier les personnes qui obtiennent l'AMCL</li> <li>- Répertorier l'ensemble des offres de formation linguistique soit communes à l'ensemble du département, soit particulières sur certains territoires</li> <li>- Améliorer l'offre pour mieux couvrir les besoins notamment en formation à l'écrit.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Le public accueilli en demande d'apprentissage de la langue française
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoire de l'offre de formation linguistique : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; pour les signataires du CAI</li> <li>&gt; pour les non-signataires</li> <li>&gt; pour les titulaires de l'AMCL demandant l'apprentissage du français écrit</li> </ul> </li> <li>- Evaluation des besoins en formation linguistique en analysant les bilans du prestataire (CIFOR OUEST)</li> </ul>
<b>Copilotes</b>	Ville de Nantes et FASILD
<b>Partenaires</b>	Conseil Régional, Conseil Général(PDI), Villes, DDASS, DDTEFP, ANAEM, CIFOR OUEST et Espace formation
<b>Moyens</b>	Les financements du FASILD, du Conseil Général et du Conseil Régional
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>nd</sup> trimestre 2006

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les immigrants arrivent avec des niveaux de formation très hétérogènes.</li> <li>- Pour des raisons économiques, ils s'engagent dès qu'ils le peuvent dans l'emploi, même si celui-ci est éloigné de leur qualification ou expérience professionnelle antérieure.</li> <li>- Ils connaissent des difficultés à accéder à la formation s'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les inscriptions dans les dispositifs existants par une meilleure information</li> <li>- Travailler sur les conditions d'entrée dans les formations professionnelles : ex : durée d'inscription ANPE, prise en charge financière, etc</li> <li>- Soutenir les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et d'homologation des diplômes.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Public accueilli, ayant besoin d'une formation professionnelle
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser davantage les Bilans d'Orientation Pré Professionnelle.</li> <li>- Support d'informations : liste des organismes et des formations</li> <li>- Améliorer les liens avec les organismes chargés de la formation et de la VAE.</li> <li>- Identifier les freins à l'accès à la formation professionnelle.</li> <li>- Construire de façon partenariale des réponses à partir des freins identifiés (ex : garde d'enfants, rémunération,....).</li> </ul>
<b>CoPilote</b>	DRTEFP et Conseil Régional
<b>Partenaires</b>	Maison de l'Emploi, Conseil Régional AFPA, ANPE, Mission Locale, Conseil Général (PDI) TS de structures.
<b>Calendrier</b>	2006

### **LE LOGEMENT des REFUGIES HEBERGES dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile**

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réfugiés pris en charge dans le cadre du dispositif national d'accueil (CADA, logements conventionnés, hôtels, plate-forme AIDA) relèvent des dispositifs de droit commun, dont ceux concernant l'accès au logement. Afin d'assurer la fluidité du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile, l'Etat a élaboré un protocole d'accord avec l'Union Nationale HLM. Ce protocole, décliné sur le plan départemental avec l'ensemble des bailleurs sociaux, apporte des améliorations réelles dans l'accès au logement social des réfugiés statutaires.</li> <li>- Des difficultés (sur occupation) peuvent apparaître lors de réunifications familiales postérieures à l'attribution du logement.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'accès au logement social des réfugiés pris en charge dans le DNA
<b>Public visé</b>	Réfugiés pris en charge dans le DNA
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions régulières, DDASS, CG, gestionnaires de CADA, ALT, AIDA, avec les bailleurs sociaux.</li> <li>- Par l'intermédiaire de la DDASS, inscription, sur la liste du contingent préfectoral et transmission aux bailleurs sociaux de la liste des personnes ayant obtenu le statut.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	DDASS
<b>Partenaires</b>	Bailleurs sociaux, structures du DNA, DDASS, CG, Préfecture.
<b>Moyens</b>	Réunions bi annuelles systématiques Fiches de liaison DDASS/ Bailleurs/ Préfecture
<b>Calendrier</b>	En cours

## LE LOGEMENT des étrangers nouveaux arrivants en situation de précarité

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès au logement est difficile, notamment sur l'agglomération nantaise pour les publics en situation de précarité. Il est difficile de mesurer l'impact des discriminations liées à l'origine, notamment dans le parc privé.</li> <li>- Dès l'obtention du statut, les réfugiés bénéficient des dispositifs de droit commun.</li> <li>- S'ils ne sont pas pris en charge par le Dispositif National d'Accueil, ils sont hébergés le plus souvent par des tiers et peuvent se trouver en situation de sur occupation dans le logement. Ils connaissent des difficultés particulières (traumatisme, éclatement familial...) et nécessitent un accompagnement social.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la prise en compte des familles d'origine étrangère dans les dispositifs de droit commun notamment pour l'accès au logement.</li> <li>- Aider à l'accès au logement des réfugiés hors DNA</li> </ul>
<b>Public visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes reçues sur les PFA identifiées en situation de précarité vis-à-vis du logement</li> <li>- Les réfugiés non pris en charge par le Dispositif National d'Accueil</li> </ul>
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation du FASILD programmée en 2006 sur le parcours résidentiel des migrants</li> <li>- Faire les liens avec les dispositifs existants : contingent préfectoral, Accord collectif Départemental, PDALPD, FSL</li> <li>- Informer sur les dispositifs d'aide à l'accès au logement ( FSL, Locapass...)</li> <li>- Information et formation des TS de secteur sur le droit et la problématique des réfugiés.</li> <li>- Articulation entre le service social de l'ANAEM et les TS du CG</li> </ul>
<b>Pilote</b>	CG- DDASS
<b>Partenaires</b>	CG (PDALPD), DDE, Préfecture (DAES), Villes, Service social de l'ANAEM, Bailleurs sociaux
<b>Moyens</b>	Aides du FSL et Actions du PDALPD
<b>Calendrier</b>	2006

### LE LOGEMENT des personnes nouvellement titulaires d'une Carte de Séjour Temporaire

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ces personnes vivent en France depuis plusieurs années et obtiennent une carte de séjour temporaire(art L.313-11-alinéas 3-7-8 et 11-du codes de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). La carte leur donne l'autorisation de travailler mais ne leur ouvre pas de droit au RMI pendant 5 ans, ni dans un délai court à l'ensemble des prestations familiales.</li><li>- De ce fait, elles connaissent des difficultés pour accéder au logement.</li></ul>
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'accès au logement en soutenant l'accès à l'emploi, et les démarches pour l'ouverture des droits.
<b>Public visé</b>	Les titulaires d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale », vivant en France depuis plusieurs années et qui sont dans une situation très critique (pas de logement, hébergement difficile, sur occupation).
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail avec le Conseil Général et les villes pour rechercher des solutions de logement</li><li>- <b>Expérimentation</b> d'une action de logements conventionnés ALT concernant <b>10 ménages</b> avec le soutien de la DDASS et du CG (PDALPD).</li></ul>
<b>CoPilotes</b>	DDASS, CG
<b>Partenaires</b>	CG, DDASS, ANAEM, DDE, Villes
<b>Moyens</b>	FSL, PDALPD Action expérimentale avec un cofinancement DDASS/CG à l'étude
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>ème</sup> semestre 2006

## LA SCOLARITE DES MOINS DE 16 ANS

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Besoin de réorganiser le dispositif d'appui aux élèves allophones : instances académiques / instances départementales</li><li>- Manque de visibilité du dispositif départemental.</li></ul>
<b>Objectifs prioritaires</b>	Orienter le plus tôt possible vers le bon interlocuteur : maires, CEREF, Inspection d'Académie (DIVEL - Commission d'affectation).
<b>Public visé</b>	Les élèves de 3 à 16 ans.
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration et Publication d'une plaquette départementale de fonctionnement du dispositif à destination des différents partenaires institutionnels ou associatifs.</li><li>- Mise en place d'une commission d'affectation pour réguler les affectations en 1<sup>er</sup> degré notamment.</li></ul>
<b>Pilote</b>	Inspection Académique
<b>Partenaires</b>	ANAEM, DDASS, FASILD, CIO, CG.
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plaquette : mars ou avril 2006</li><li>- Commission collégiale d'affectation : 1<sup>ère</sup> tenue en avril 2006</li></ul>

## LA SCOLARITE DES PLUS DE 16 ANS

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas d'enseignant 2<sup>nd</sup> degré affecté spécifiquement en lycée</li><li>- Pas de dispositif, ni de structure favorisant la scolarisation en lycée.</li><li>- Pas d'information sur les études post-bac</li></ul>
-----------------	--

<b>Objectifs prioritaires</b>	Développer la scolarisation d'un public volontaire mais trop souvent découragé.
-------------------------------	---

<b>Public visé</b>	Les élèves de plus de 16 ans.
--------------------	-------------------------------

<b>Action proposée</b>	Elaborer un « dispositif » d'accompagnement pour favoriser la scolarisation en lycée des plus de 16 ans sur temps scolaire.
------------------------	---

<b>Pilote</b>	Inspection Académique - Rectorat
---------------	----------------------------------

<b>Partenaires</b>	Centre de Ressources Allophone - MGI - CIO SUIO pour le post-bac.
--------------------	--

## LA PROTECTION SOCIALE

<b>Constats</b>	Après la visite médicale effectuée à l'ANAEM, l'accès aux soins est conditionné à l'ouverture des droits de sécurité sociale. Des difficultés d'accès aux droits aux prestations sociales et familiales sont repérées par le service social de l'ANAEM.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travailler sur l'approche inter culturelle des services d'accueil des Caisses (Sécurité Sociale et CAF)</li><li>- Aider à la mise à jour de la législation des étrangers des services administratifs des Caisses ( information et formation)</li><li>- Faciliter les liens des travailleurs sociaux avec les personnels des Caisses.</li></ul>
<b>Public visé</b>	Public reçu sur les PFA
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation des Caisses à la journée Vivre en France avec un travail de mise en lien personnalisé.</li><li>- Réunions d'information et de formation des personnels</li><li>- Identification d'un référent dans chacune des 2 CPAM</li><li>- Identification, à la CAFLA, d'un service référent avec une ligne téléphonique et une adresse mail pour des situations complexes suivies par les travailleurs sociaux.</li></ul>
<b>Pilote</b>	CPAM de Nantes et CAF LA.
<b>Partenaires</b>	Autres Caisses : CPAM de Saint-Nazaire, CMSA, CG, Service social de l'ANAEM
<b>Moyens</b>	Liste des référents des Caisses pour les professionnels (Travailleurs Sociaux)
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006

## LA SANTE

<b>Constats</b>	Le service médical de l'ANAEM établit progressivement un bilan des principales problématiques de santé des personnes reçues. Des informations ou réponses individuelles sont apportées.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aider à la prise en charge des problèmes de santé identifiés lors des visites médicales.</li><li>- Développer l'information et la prévention sanitaires au niveau des plates-formes en utilisant des outils adaptés aux populations migrantes.</li><li>- Développer, tout en respectant la déontologie médicale, les relations entre les médecins de l'ANAEM et les médecins de Santé Publique.</li></ul>
<b>Public visé</b>	Public reçu sur les plates-formes d'accueil
<b>Action proposée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Informations lors des PFA.</li><li>- Rencontres régulières entre le médecin de la DDASS et l'équipe médicale de l'ANAEM. (médecins et infirmières).</li><li>- Elaboration d'un tableau des données transmises ( nombre de visites, épidémiologie,...)</li></ul>
<b>Pilote</b>	Médecin de la DDASS
<b>Partenaires</b>	Equipe médicale de l'ANAEM, médecins hospitaliers et de ville
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Supports d'informations en différentes langues : vidéo, plaquettes</li><li>- Fiches de liaison</li></ul>
<b>Calendrier</b>	A compter du 2 <sup>nd</sup> semestre 2006

# THEMATIQUES

## TRANSVERSALES

---

---

Ces thématiques ne font pas l'objet de fiches actions particulières. Elles sont explicitées pour relever certains éléments fondamentaux à ne pas oublier dans la plupart des actions du PDA

### 1 - L'INTERPRETARIAT

Une personne sur trois qui est accueillie sur une plate-forme ne comprend pas la langue française, ou mal, sans compter les personnes étrangères qui ont une compréhension orale limitée aux questions de la vie quotidienne qui n'englobe pas la compréhension de l'ensemble de la société d'accueil.

L'accès de tous aux différents services doit être facilité, dans un souci d'équité. La présence d'interprètes, suffisamment en distance pour ne pas transformer le sens des informations, est donc un préalable. L'association de l'ASAMLA a passé une convention avec l'ANAEM avec cet objectif. Cette association a formé depuis de nombreuses années des médiateurs -interprètes qui donnent globalement satisfaction.

Leur présence doit être plus systématique pour les différentes prestations assurées lors des plates-formes ou des journées d'information. Aux différents moments de l'accueil ou de l'installation, chaque personne doit pouvoir comprendre les informations qui lui sont données et exprimer ses besoins et son projet.

Des pistes de travail devraient aboutir rapidement:

- L'amélioration de la transmission de l'information sur le niveau de langue entre l'ANAEM et la Préfecture afin de mieux planifier la présence des interprètes lors des PFA.
- La diffusion du livret d'accueil dans la langue parlée.

D'autres pistes restent à améliorer :

- A chaque fois que cela est nécessaire, s'assurer de la présence d'un interprète lors des journées de formation civique et Vivre en France.
- Diversifier l'offre d'interprétariat.

## 2 - LES JEUNES DE 16 A 18 ANS

Si les jeunes âgés de 16 à 18 ans sont au cœur des préoccupations affirmées dans ce plan, c'est parce qu'ils pourraient être les oubliés du service public de l'accueil. Ils sont à la fois trop âgés pour être soumis à l'obligation scolaire en France et trop jeunes pour se voir proposer la signature du contrat d'accueil et d'intégration.

Or, l'arrivée en France d'un jeune à cet âge, s'il n'est pas francophone et si, de plus, il n'a pas suivi une scolarité en continu dans son pays d'origine, risque de le mettre d'emblée dans une situation défavorable à son intégration. Cette préoccupation est accentuée pour les jeunes filles.

Plusieurs actions leur sont destinées ; elles passent par la sensibilisation des parents lors des plates-formes et par les contacts des professionnels dans les divers services de droit commun

## 3 - LES FEMMES ETRANGERES PRIMO-ARRIVANTES

La situation des femmes migrantes est très variable selon leur pays d'origine, leur situation personnelle au moment de leur arrivée et leur position socioculturelle. Il convient donc de ne pas généraliser à partir de la seule focale de quelques cas dramatiques.

En même temps, les statistiques concernant les femmes immigrantes accueillies à Nantes montrent :

- ✎ qu'elles sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes à ne pas s'exprimer en français ;
- ✎ que leur taux d'inactivité est plus élevé, pour atteindre près de 2 sur 3 de l'ensemble des femmes immigrées turques ;
- ✎ que certaines sont identifiées comme victimes de violences familiales, dès la plate-forme ;
- ✎ qu'elles rencontrent des problèmes de santé spécifiques.

Les femmes immigrées peuvent donc constituer une population nécessitant une attention particulière des pouvoirs publics : risque de cantonnement -voire d'enfermement- dans la sphère familiale sans perspective d'intégration véritable dans notre société, difficulté d'accès aux modes de garde pour suivre les formations linguistiques et/ou professionnelles, pour rechercher un emploi, etc...

Les actions du PDA doivent s'articuler avec les différents domaines d'intervention soutenus par la Délégation régionale et départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDEFE).

#### 4 - L'ADLI

« L'Agent de Développement Local d'Intégration » (ADLI) est un dispositif, initié il y a 7 ans dans la région Rhône-Alpes par la Direction de la population et des migrations du Ministère des affaires sociales. La mission ADLI propose un accompagnement local à la mise en place de démarches de résolution des difficultés d'intégration.

Le travail de l'ADLI se construit autour d'une approche de réciprocité :

- créer des espaces d'échanges avec des groupes de personnes immigrées dans des lieux et avec des personnes qu'ils ne fréquentent pas habituellement,
- faciliter une meilleure prise en compte des publics immigrés par les services de droit commun et les acteurs locaux.

En 2004, le département de la Loire-Atlantique a répondu à l'appel à projet de la DPM et obtenu le financement d'un poste d'Agent de Développement local à l'Intégration qui est employé par l'ASAMLA. Le Conseil Général, le FASILD et la ville de Nantes apportent également un financement à l'association ASAMLA pour cette mission.

L'intervention de l'ADLI est encadrée par un comité de pilotage départemental présidé par la DDASS et composé de l'ASAMLA, le CG, l'EN, le service social de l'ANAEM, le FASILD, la ville de Nantes. L'action est suivie sur le territoire par un comité de suivi local.

Une action est en cours sur la ville de Châteaubriant et des réflexions dans plusieurs quartiers de Nantes pour soutenir ce mode d'intervention : une première réunion d'information auprès des acteurs locaux de deux quartiers nantais s'est tenue en mars 2006.

Le dispositif ADLI est un outil de la politique locale d'intégration.

**- III -**

**MODALITES DE PILOTAGE,  
DE SUIVI  
ET D'EVALUATION**

Le comité de pilotage du 6 avril 2006 a validé les instances de pilotage et de suivi du PDA, telles qu'elles ont fonctionné depuis deux ans, en élargissant le comité aux prestataires du CAI ainsi qu'à l'ASAMLA qui assure l'interprétariat sur les plates-formes et lors des journées d'information.

### 3. 1 - Le comité de pilotage départemental

Mis en place par le Préfet, il comprend :

- Le Directeur de la DDASS ou son représentant,
- Le Directeur de la DDTEFP ou son représentant,
- Le Directeur du bureau des étrangers de la préfecture ou son représentant,
- Le Directeur des actions économiques et sociales de la préfecture ou son représentant,
- l'Inspecteur Académique ou son représentant,
- Le Directeur de la DDE ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- La Déléguée aux droits des femmes ou sa représentante,
- Le Directeur de l'ANAEM ou son représentant,
- La responsable du service social de l'ANAEM ou son représentant,
- Le Directeur régional du FASILD ou son représentant,
- Les organismes chargés des prestations du CAI,
- Le Directeur de l'ANPE ou son représentant,
- Le Directeur de l'AFPA ou son représentant,
- Un représentant des Missions locales et PAIO,
- Les Directeurs de la CAF, des CPAM et de la MSA ou leurs représentants,
- Les Maires de Châteaubriant, Nantes, Rezé, Saint-Herblain et Saint-Nazaire ou leurs représentants,
- Les Directeurs des CCAS des villes précitées ou leurs représentants,
- La Présidente de l'ASAMLA ou son représentant.

Ce Comité pourra s'ouvrir à d'autres partenaires, en fonction des besoins.

Le Comité de pilotage a pour **mission**

- de préparer le PDA soumis à la signature du Préfet,
- de définir les priorités d'actions,
- d'actualiser le PDA en fonction de l'évolution des besoins et des ressources,
- d'évaluer le PDA.

**Il est souhaité que chaque administration ou institution représentée au Comité de Pilotage continue à désigner une personne référente sur le public des étrangers nouveaux arrivants.**

La DDASS assure la coordination des travaux et le secrétariat du comité de pilotage et de suivi du PDA.

### 3. 2- Le comité de suivi technique

Le comité de pilotage mandate un **comité de suivi technique** du PDA et de la plate-forme. De composition restreinte, (un représentant de la DDASS, de l'ANAEM, du service des

étrangers et de celui des actions économiques et sociales de la préfecture, du FASILD, de la DGAS et de la Ville de Nantes), il se réunira au minimum une fois tous les deux mois et aura pour but :

- d'organiser l'articulation entre la plate-forme et les différents acteurs pour mettre en place des actions cohérentes et coordonnées,
- de favoriser le partage des informations,
- d'évaluer les besoins et les manques repérés tant par la plate-forme ANAEM que par les acteurs institutionnels ou de terrain.

### 3. 3 - L'évaluation

Le PDA est un plan trisannuel comprenant plusieurs actions et quatre thématiques transversales. En lien avec la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), plusieurs indicateurs seront les éléments de base à l'évaluation du PDA :

- \* l'accueil :
  - nombre de séances et de personnes vues en pré-accueil par année,
  - nombre de lieux de formation par prestation,
  - écart entre les prestations prescrites et suivies,
  - signature d'un protocole Etat/ANAEM/FASILD,
- \* de l'accueil à l'installation :
  - délai d'obtention du titre de séjour : CST et résident,
  - nombre de formations réalisées,
- \* l'installation :
  - nombre de fiches de liaison ANAEM-ANPE exploitables,
  - création d'un répertoire de l'offre de formations linguistiques,
  - nombre de jeunes reçus par les Missions Locales,
  - nombre de jeunes de plus de 16 ans orientés,
  - délai d'accès au logement social,
  - nombre de rencontres médecin DDASS /ANAEM

Ces indicateurs seront suivis par le comité technique, sous la responsabilité de la DDASS.

Les actions retenues pour le PDA feront l'objet d'une mise en perspective régionale, à travers le Programme Régional d'Insertion des Populations Immigrées (PRIPI).

**En conclusion**, la réalisation d'actions concrètes visant à réaliser un véritable parcours d'intégration du public migrant revêt un enjeu primordial. Ce plan ne pourra remplir pleinement ses objectifs que s'il parvient à mobiliser un réseau de partenaires autour de l'intégration. L'implication déjà importante des institutions, au cours de ces deux dernières années, témoigne de la volonté partagée de continuer ce travail engagé par tous.

**Annexe 1** :

**LES CATEGORIES DE PUBLICS CONCERNES PAR LE SERVICE PUBLIC DE L'ACCUEIL**

Les articles cités sont les nouvelles références du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

- Les bénéficiaires du regroupement familial : articles L.313-11 et L.314-11.
- Les membres étrangers de familles de français : articles L.313-11 et L.314-11.
- Les réfugiés statutaires et leurs familles : articles L.313-11 et L.314-11.
- Les apatrides et leurs familles : articles L.313-11 et L.314-11.
- Les titulaires d'une Carte de Séjour Temporaire "Vie Privée et Familiale" : article L.313-11.
- Les personnes disposant d'un titre "Liens personnels et familiaux" : article L.313-11.
- Les personnes ayant leur résidence habituelle en France depuis plus de 10 ans ou pendant 8 ans si nées en France : article L.313-11.
- Les bénéficiaires d'une rente accident de travail ou maladie professionnelle : article L.313-11.
- Les titulaires d'une Carte de Séjour Temporaire liée au bénéfice de la protection subsidiaire : article L.313-13.
- Les titulaires d'une carte de résident : article L.314.
- Les titulaires d'une rente : article L.314-11.
- Les travailleurs permanents : article L.313-10.

**Annexe 2 :**

**TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES, CIRCULAIRES  
ET NOTES D'INFORMATION PORTANT SUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION  
DES ETRANGERS EN France  
(textes parus depuis 2003)**

**Circulaire interministérielle N° DPM/DMI2/2006/26 et NOR/INT/D/06/00009/C du 17 janvier 2006** relative au regroupement familial des étrangers

**Circulaire 2005-148 du 22 août 2005** précisant la mise en œuvre de la « charte pour l'égalité des chances » (ministère de l'éducation nationale et ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement) (BO Education nationale n° 36 du 6/10/2005) [*site www.education.gouv.fr*]

**Circulaire DIF/DIV/DGAS/DPM/DESCO n° 2005-270 du 30 mai 2005** relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2005-2006 (BO Solidarité/Santé n° 2005/7 du 15/08/2005)

**Décret n° 2005-381 du 20 avril 2005** relatif à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (JO du 24/04/2005) [*site Legifrance*]

**Protocole d'accord DPM/OMI/FASILD du 16 mars 2005** relatif à la mise en œuvre du service public de l'accueil et du contrat d'accueil et d'intégration

**Circulaire DHOS/G/2005/57 du 2 février 2005** relative à la laïcité dans les établissements de santé

**Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005** de programmation pour la cohésion sociale (JO du 19/01/2005) (et rectificatif JO du 27/01/2005) (*site Legifrance*)

**Circulaire DPM/ACI1/2005/23 du 13 janvier 2005** relative à la généralisation du service public de l'accueil des primo-arrivants et du contrat d'accueil et d'intégration

**Loi n° 2004-809 du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilité locales  
(*site Légifrance*)

**Circulaire interministérielle DIF/DIV/DGAS/DPM/DESCO/2004/198 du 25 mars 2004** relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2004-2005 : le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) (BO 2004/21)

**Circulaire DPM/ACI1/2003/556 du 3 décembre 2003** relative à la suppression des bureaux d'accueil (BO MASTS 2003/51)

**Circulaire DPM/ACI1/2003/537 du 24 novembre 2003** relative à l'extension et à la généralisation du service public de l'accueil et des plans départementaux d'accueil des nouveaux arrivants - préparation des programmes régionaux d'insertion des populations immigrées (BO MASTS 2003/51)

**Arrêté du 8 octobre 2003** portant approbation d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (ADRI) (JO du 5/11/2003)

**Note DPM/ACI N° 255 du 18 septembre 2003** relative au dispositif d'aide à l'intégration - appel à projets ADLI (texte non publié au bulletin officiel)

**Note d'information DPM/ACI1/2003/331 du 4 juillet 2003** relative au protocole d'accord DPM/OMI/FASILD concernant la mise en œuvre de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration

**Protocole d'accord DPM/OMI/FASILD du 24 juin 2003** relatif à la mise en œuvre de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration

**Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM/2003/317 du 12 juin 2003** relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Echange, entraide et solidarité entre parents (BO MASTS 2003/34)

**Note d'information DPM/ACI1 du 23 avril 2003** relative au service public de l'accueil - expérimentation

**Circulaire DIF/DIV/DGAS/DPM/DESCO/2003/162 du 31 mars 2003** relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2003-2004 : le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) (BO MASTS 2003/16)

**Décret n° 2003-84 du 30 janvier 2003** modifiant le décret n° 89-881 du 6 décembre 1989 portant création du comité interministériel à l'intégration (JO du 1/02/2003) [*site Legifrance*]